



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

45 rue Maurice Béjart

34080 MONTPELLIER

04.67.42.66.44

contact@apea34.fr

www.apea34.fr

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

TABLE DES MATIERES

Préambule : rapport moral du Président	2
1. Les faits marquants de l'année 2022	11
1.1. Au niveau national et ses effets au sein de l'association	11
1.1.1. Revalorisation salariale et attractivité	11
1.1.2. Inflation et conséquences	12
1.1.3. Loi Taquet et décrets	12
1.2. Dans nos établissements	14
1.2.1. Projet institutionnel	14
1.2.2. Nouvelles conventions et renouvellements	14
2. Evolution des projets et des pratiques en lien avec le public accueilli	19
2.1. Un projet original en AEMO	19
3. Des évolutions en lien avec la participation des enfants de Baldy	21
3.1. Evolution des projets et des pratiques en lien avec le public accueilli	21
3.1.1. Les cartes de vœux	21
3.1.2. Mutualisation des groupes adolescents	23
4. Les dynamiques des équipes : questions individuelles et collectives	25
4.1. Une équipe de direction à l'épreuve du manque	25
4.1.1. Un mot de la directrice	25
4.2. Bessilles des fonctions différentes et essentielles	27
4.2.1. Le rôle du maître ou de la maîtresse de maison en mecs : une fonction polyvalente	27
4.2.2. Surveillant.e.s de nuit : ces professionnels de l'ombre	27
4.2.3. Être éducateur en Maison d'Enfants à Caractère Social, c'est un engagement au quotidien	28
4.3. Saint Loup une équipe en mouvement	29
4.3.1. Le mot de la cheffe de service	29
4.3.2. Des engagements multiples pour une dynamique institutionnelle en construction	29
4.4. Le PAJ : nouveau dispositif ou service sur mesures ?	32
4.4.1. La mesure éducative de jour	32
4.4.2. La Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire	34
4.4.3. Le refus scolaire anxieux	35
4.5. Le Service d'Accompagnement Personnalisé	38
4.5.1. Une pluralité d'action : ou encore la coopération famille et professionnels	38
4.5.2. Petites tâches « extra-ordinaires »...	40

Rapport moral synthétique 2018-2023

Lorsqu'il s'agit de faire le rapport annuel du Président à l'assemblée générale, généralement nous discutons de son orientation en CA et j'en discute aussi directement avec les directeurs. Il est important que ce rapport retrace les liens - éventuellement les difficultés - entre la visée de politique éducative de l'association et la pratique sur le terrain.

Cette année où je vais quitter la présidence, il m'a été proposé de tenter un bilan des évolutions intervenues ces dernières années.

Pourquoi pas un bilan ? Mais sous quelle forme, pour quelle ambition ?

Et bien sûr, en fin de compte, c'est vous qui, pour une bonne part, pouvez ou pourrez évaluer des résultats s'il y en a. Évaluer leur réalité à l'aune de vos situations : l'objectif d'une gouvernance peut-il être autre chose que les meilleures conditions pour la réalisation de nos missions ?

Je pourrais prendre comme point de départ l'année 2014, lorsque la fusion AOAB-APEA a pris corps et pendant laquelle j'ai rejoint l'association. Mais, ayant été élu président à l'AG 2018, c'est plus concret pour moi. Les départs successifs d'Anne Sophie Lambert (2020) puis d'Édith Dévé (2021) m'ont amené à gérer le renouvellement des deux directions.

S'il y a un bilan à tirer, ce ne peut être qu'en comparant des intentions de départ et leurs résultats à l'arrivée. Dans la situation actuelle, mon départ de la présidence ne signifie pas une arrivée pour l'institution ! Tout continue et prendra peut-être d'autres formes. Je devrais sans doute rester administrateur, si possible, car je suppose que le CA continuera à travailler dans le même sens et je me sens en profond accord avec la dynamique que Norbert et Frédérique ont su instaurer.

Je peux donc tout juste reformuler en synthèse les éléments du sens que j'ai souhaité donner à mon action et comment cela s'est passé de mon point de vue. L'aspect subjectif de l'exercice suppose la parrêsia !

Au sens donné par Michel Foucault : s'investir dans sa parole sans recherche de rhétorique ni de démonstration.

L'histoire montre qu'il y eu deux périodes distinctes.

La première jusqu'à la mise en place des nouvelles directions et la seconde en suivant.

* Durant la première période, j'ai le sentiment d'avoir participé à gérer l'existant et ses difficultés au mieux que j'ai su le faire. Je vais citer quelques éléments marquants.

- Nous l'avons « échappé belle » lorsque nous avons dû annuler la promesse d'achat des locaux de Frontignan. Le risque environnemental lié à la proximité de l'ancien site pétrolier qui devait être dépollué n'était pas un argument recevable juridiquement bien que légitime du point de vue des représentants syndicaux. Le préjudice était estimé à plus de 400 000€, c'est à dire plus que les fonds propres de l'association. Finalement il a été négocié à 100 000 € et le CD a accepté de le prendre en compte dans le compte administratif.

- Nous avons réactualisé le projet d'établissement de Baldy en travail participatif avec l'animation externe de Gaële Poirrier. Assistant à la séance de présentation du texte définitif, je fus agréablement surpris par la profondeur du travail effectué.

- Les crispations liées à la territorialisation non suffisamment préparée se sont maintenues longtemps. Les salariés impactés ont cependant montré beaucoup de professionnalisme pour continuer à travailler au mieux dans l'intérêt des enfants et des familles. La pratique a fait émerger les points positifs de cette évolution organisationnelle mais elle a aussi montré qu'il demeurait des difficultés qui devront être prises en compte pour être corrigées après un travail de bilan partagé.
- J'ai pu réécrire le Projet Associatif de manière claire et concrète, base de toute possibilité de gouvernance un tant soit peu ambitieuse et réaliste. Administrateurs et directrices y apportèrent nombre de précisions et le document fit l'unanimité. Il fut en particulier fort utile pour la sélection des nouveaux directeurs en précisant mieux les orientations de base de l'association et sa volonté en qualité d'employeur.
- L'écriture collaborative du CPOM fut aussi un moment fort. Et l'annulation des CPOM par le PCD, bien entendu sur avis de ses services, fut une grande incompréhension pour nous. En complet contresens par rapport au mouvement général du secteur social impulsé par l'État ! Ce fut aussi le signe ultime des dysfonctionnements de la DEF de l'époque, qui contribua à convaincre la plupart des associations de la nécessité de réagir. Pour qu'une réaction de notre part puisse être prise en compte à ce niveau, il fallait qu'elle fût collective. Ce fut l'objectif du travail que j'animai au sein de SE34.
- Je peux dire que la réussite de l'action collective de SE34 vis-à-vis du CD sous ma présidence fut exceptionnelle !
 Dans l'impossibilité d'avoir un échange sérieux avec la DEF à laquelle nous reprochions ses multiples dysfonctionnements, tout simplement de parler haut mais ne pas travailler, nous avons d'abord réussi à faire réagir la DGA de l'Action sociale. Malheureusement nous avons rencontré un DGA absolument convaincu que nous devions être très heureux de notre place de prestataire de service. La rencontre fut longue et courtoise et, très gentiment, il nous dit en synthèse qu'il n'y avait rien à voir de plus avec nous!
 J'ai alors repris langue avec la conseillère au cabinet du PCD, Mme Isabelle Josselin, ancienne AS et Responsable Territoriale, qui était présente à cette rencontre infructueuse. Je me suis entretenu avec elle de tous les dysfonctionnements de la DEF, des risques très concrets que cela nous faisait courir dans la prise en charge des enfants, mais aussi des risques pour le Département sur des points eux aussi très concrets.
 Elle a organisé en juin 2021 une rencontre avec le DG, événement peu courant, au cours de laquelle celui-ci fut réellement à l'écoute et nous assura qu'il avait bien pris note de la situation.
 Nous n'avons pas, bien entendu, à discuter ce qu'il avait à faire ! Les relations avec le Département doivent conserver de la dignité diplomatique.

 Observons seulement que les cadres essentiels de la DEF ont changé à partir de septembre. La nouvelle DEF, Mme Chisin, est assez appréciée.
 Observons aussi, aujourd'hui, que la convergence des intérêts divergents de chacun vers un intérêt commun dans SE34 peut s'avérer difficile à maintenir.
 J'ai quitté la présidence de SE34 pour des raisons analogues à celles qui me font quitter la présidence de notre association.
- Enfin, nous avons tranché sur le débat consistant à savoir si nous devions continuer à vouloir mettre en place une direction unique comme hérité des conceptions en vigueur lors de la fusion, ou conserver deux directions. Nous tergiversâmes longtemps.

Nous avons finalement sollicité la CNAPE dans ses missions de conseil. Elle nous a proposé une réunion de travail avec deux cadres chevronnés à la retraite. Nous en tirâmes la conclusion que, avec notre taille très moyenne, une direction unique n'apporterait rien, d'autant moins que le CD refuserait que ce soit une « direction générale ». Notons que la convention de 66 ne tient pas compte de la taille du budget pour la rémunération des dirigeants comme c'est le cas dans la 51 !

Ceci décidé, il fallait trouver un fonctionnement des deux directions qui agissent de concert dans le sens d'une cohérence associative, c'est-à-dire dans celui d'une conception de l'intérêt des enfants qui dépasse les catégorisations du système administratif.

Je conserve une grande estime pour Édith Dévé et beaucoup d'admiration pour ce qu'elle a fait de Baldy en quelques années, considérant l'état dans lequel il se trouvait. Elle possède une connaissance fine et étendue du système. Sa « carrure » professionnelle lui a valu le respect de tous et je me suis beaucoup appuyé sur elle et sur ses connaissances du milieu professionnel pour fonctionner, en interne et à SE34.

Elle s'était certainement forgée dans ses fonctions de directrice face aux considérables difficultés affrontées pour restructurer Baldy et en avait conservé une gestion sans aucun doute très verticale, trop verticale. Je crois qu'elle en avait conscience.

Les critiques qui peuvent s'exprimer aujourd'hui sont évidemment légitimes et utiles, et les évolutions managériales indispensables sont en cours. Il faudra quelque temps peut-être pour que chacun prenne toute la mesure de ce qu'implique le changement de mode de régulation des marges de manœuvre des uns et des autres, mais c'est l'avenir !

* Lorsque Norbert Giuliani et Frédérique Soumeilhan furent en place, considérant leurs expériences passées et leur manière de penser proche de la mienne sur le fond, je leur ai proposé d'entamer un travail de sensibilisation des professionnels - vous, donc ! - à une évolution des pratiques. Non pour gommer vos pratiques actuelles et les remplacer : elles sont performantes à beaucoup d'égards et ce n'est pas ainsi qu'on fabrique du sens ! L'idée était d'engager avec vous une réflexion sur des évolutions possibles et qui me semblent souhaitables au regard *de manières de faire* fort efficaces et éthiques, minoritaires certes, mais expérimentées par ailleurs depuis longtemps avec succès. Et à mon sens susceptibles de maintenir mieux que d'autres les valeurs humanistes et éducatives auxquelles nous sommes attachés car celles-ci sont déjà grandement contestées par un certain nombre d'évolutions normatives de notre société consommatrice et productiviste (*pour faire court*). Il sera difficile de maintenir nos spécificités et nos valeurs éducatives dans un contexte envahissant sous l'effet de plusieurs forces puissantes. La réalité des conditions de vie des « enfants voiture » est un fait. Est-on en accord avec cela? Partage-t-on la vision d'une société où les diverses technologies disponibles peuvent faire office de média relationnels, de remèdes comportementaux calqués sur les fonctionnements cérébraux et de solutions politiques ?

Pense-t-on réellement que la prise en compte des besoins des enfants passe essentiellement par leur entrainement à la frustration de leurs désirs tout puissants ?

C'est pourtant, et pas seulement de mon seul avis, ce qui est en passe de devenir la doxa du début de notre siècle !

.....

Quelle fut ma ligne d'action ?

La définition suivante explicite bien « mes intentions » :

(...) agir pour l'éducation de demain : quel modèle éducatif et quel projet de société veut-on promouvoir qui articule des finalités auxquelles on adhère, des connaissances qui sont validées scientifiquement par une pluralité de méthodologies de recherches et qui permettent d'engendrer des pratiques démocratiques et émancipatrices. *Les Données probantes et l'Éducation, de Sylvain Wagnon et Sihame Chkair chez De Boeck Supérieur.*

Si je parle plutôt de mes « intentions » que de mes objectifs - à la fin de cet exposé chacun le comprendra - je vais malgré tout retenir deux objectifs atteints :

- l'association est devenue cette année APEA 34 avec un nouveau logo dans l'idée de marquer qu'il s'agit bien *aussi* des services de Baldy dans une fusion qui avait retenu le nom de l'un pour l'ensemble nouveau !... Les symboles recouvrent souvent un imaginaire bien concret !

En outre, la mise en place d'un Comité de Direction réunissant régulièrement les trois directeurs/trices, est gage à la fois de cohérence, d'entraide et donc de solidité dans le pilotage. Les directeurs ont trouvé la solution qui a répondu à nos besoins réels et à nos objectifs associatifs.

À mon sens, APEA 34 et son nouveau logo de communication figurent ce que nous avons, enfin, réalisé sur le fond : l'objectif de la fusion administrative de 2014.

Il reste un certain nombre d'harmonisations à effectuer quant aux modes de gestion des fonctions supports et à continuer sur cette ligne pour engranger le bénéfice de **pouvoir penser** la PE de manière cohérente dans la diversité de ses applications. Sortir de la mise en catégories comme mode de non-pensée institutionnalisé !

- Nous avons un Conseil d'administration motivé et au fonctionnement fluide, un bureau impliqué dans ses responsabilités, des relations de travail bien structurées avec les directeurs - un *Règlement intérieur associatif est en cours d'élaboration* - , mais surtout le souhait de la plupart d'entre les administrateurs d'avoir un contact direct avec la réalité de votre travail. Cela se manifeste entre autres par la participation aux CSE et la présidence du CSEC ainsi que par le temps imparti dans chaque CA pour les informations « de terrain ».

Très certainement, il reste à amplifier les relations directes avec vous qui êtes confrontés au réel, si nous souhaitons vraiment aller vers un fonctionnement participatif. *Le réel devient réalité tangible quand on en fait un narratif commun !*

Sur les douze administrateurs actuels, neuf ont rejoint le CA depuis quatre ou cinq ans, deux doivent le rejoindre aujourd'hui alors que deux ou trois vont le quitter. Après l'AG, nous serons douze ou seulement onze. Il faudrait vraiment augmenter le nombre mais c'est une difficulté rencontrée dans toutes les associations, surtout si nous souhaitons pouvoir compter sur des personnes qui s'impliquent au-delà d'une simple représentation sociale.

Est-ce tout ce qu'il y a à dire?

En succédant à Michel Rodière, un peu plus d'un an environ après le départ en retraite de Pierre Barbezier, je prenais naturellement la suite de ce qui existait en l'état.

L'image de l'APEA et celle de Baldy étaient très bonnes auprès de tous nos interlocuteurs institutionnels. C'était donc déjà une institution en bon état de fonctionnement sur le terrain.

Ce n'était pas vraiment le cas quant au climat social interne, surtout pour les SMO bouleversés par une territorialisation dont l'intérêt échappait à beaucoup de salariés. Mais aussi à Baldy pour une part de ressentis que l'on a entendus s'exprimer avec la transition.

Face à cela, afin de prendre en compte les aspects positifs et les critiques pour penser les évolutions qu'une transition permet, implique naturellement, il me semble nécessaire de définir ce qu'est ou devrait être, de mon point de vue, un environnement de travail en PE lorsque la mise en œuvre de celui-ci est confiée à une association. Nous avons tellement l'habitude que ce soit des associations 1901 en PE que cela apparaît comme une évidence et, en fin de compte, je ne sais pas si beaucoup d'entre vous y voient pour eux-mêmes une différence avec une entreprise ordinaire, c'est à dire une entreprise marchande. Peut-être n'est-ce pas non plus un sujet dont toutes les associations se préoccupent !

Pour moi, c'est essentiel.

Chacun de vous peut avoir un intérêt à comprendre quelque chose du système sensé le diriger, au minimum l'organiser, dans son activité professionnelle.

L'objet d'une association n'est ni le profit ni la rémunération de ses dirigeants, son budget est dépendant de décisions exogènes et les niveaux de rémunération de ses salariés sont très définis et encadrés

Ce qui peut différencier une association, la singulariser, ce sont les objectifs associatifs affichés qui lui sont propres dans le cadre des lois et règlements communs à tous. Pour nous, notre action ne peut se définir et notre engagement bénévole se mobiliser qu'en fonction de convictions raisonnées et de compétences en matière de politique éducative. C'est donc bien là un rôle politique de participation à la vie politique générale et complexe de la société, ne croyez-vous pas ?

Le choix d'une association par l'Autorité Publique pour mettre en œuvre la PE sur le terrain devrait donc procéder de la reconnaissance de cet aspect socio-politique en apportant à l'association une légitimité de délégation de service publique. Ainsi, l'Autorité Publique bénéficierait en retour des ressources d'engagement citoyen de l'association dans son domaine d'action.

Même si juridiquement une DSP est un peu complexe à imaginer dans notre situation institutionnelle, tout ne se passe pas aussi logiquement. Bien sûr que non !

J'observe même que toutes les associations ne partagent pas mon point de vue !

Quelques questions sur les réalités rencontrées pour vérifier que nous soyons d'accord sur la lecture du contexte.

- Une association 1901 dans la PE, c'est quoi ?

* Une prestataire de service très pratique pour le CD pour exécuter sur le terrain des missions que l'État lui demande de mettre en œuvre ? Pour ne pas avoir à rétribuer ses dirigeants ni contribuer à la réalisation de profits sur fonds publics ?

* Ou bien, outre un organisme professionnel responsable de la réalisation des missions qui lui sont confiées par les Autorités Publiques, est-elle leur partenaire dans l'élaboration du sens et des conditions de la mise en œuvre ? Mais alors, à quel titre ? On pourrait citer beaucoup de titres possibles, j'en ai abordé un plus haut, mais je retiendrai aussi une position de « corps intermédiaire » dont les Autorités Publiques responsables ont besoin. Cela mériterait d'être approfondi !

- Président d'une association de PE, c'est quoi dans les faits ?
 - * C'est un employeur bénévole de nombreux salariés dans un cadre institué par les lois et règlements, qui délègue à des directeurs le pouvoir opérationnel. Bien. Est-ce que cela dit quelque chose d'une spécificité quelconque d'association loi 1901 ?
 - * Dans les faits, le président est-il un dirigeant ? Apparemment pas. Un animateur ? Un impulseur ? Un repère ? Mais de quoi ? Un faire-valoir ? Un alibi ?...

De la réponse à ces questions dépend le rôle que peuvent ou veulent jouer les associations, donc le rôle que s'attacheront à jouer leurs présidents.

Notez bien que, pour un cadre administratif départemental ou judiciaire, il peut aller de soi de considérer qu'il a en face de lui des directeurs responsables et techniquement compétents dans une sorte de parallélisme avec eux-mêmes, ce qui occulte de fait le rôle de l'association employeuse de ces directeurs sauf comme boîte aux lettres budgétaire.

Dans ce contexte, il faut bien se poser la question de savoir si les employeurs associatifs de la PE ont tous quelque chose à dire en propre en dehors de leur participation à des jeux de rôles sociétaux et politiques. Cela dépend énormément de ce que l'association souhaite être. Et faire.

Le risque est de devoir se contenter d'un système dans lequel les différents acteurs ne pourront pas discuter sur la pertinence des choix éducatifs ni de la forme des relations instituées entre eux, seulement résoudre des différents pratiques par des comportements de bonne volonté, ou de manipulation, ou de copinage... ou de soumission... une position de prestataires de service, bien loin d'une dialectique de politique éducative performante !

Cette anomie est souvent rencontrée sur le terrain laissant à des rapports conflictuels le soin de régler des situations d'enfants ! Et laissant beaucoup d'amertume dans l'âme de ceux qui se sont fortement impliqués .

Je défends la reconnaissance du rôle effectivement politique de notre association en matière d'éducation de manière à ce que vous soyez - nous soyons - respectés autrement que comme des exécutants.

Les manières d'éduquer sont profondément politiques vous le savez ! D'où l'extrême importance,

- d'une part de la capacité du président à porter une orientation de son CA claire et argumentée en matière de politique éducative et de méthodes pédagogiques,
- d'autre part du choix des directeurs. Il est évident qu'un président ne peut rien faire sans les directeurs auxquels il délègue ses pouvoirs opérationnels. Il faut une cohérence entre eux.

De mon point de vue, une association d'action sociale devrait être avant tout un moyen de mettre en œuvre **des activités d'intérêt général dans la conviction affirmée qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les êtres humains**. Et porter cette dimension dans son travail en délégation de service public. Ce serait un beau projet de démocratie positive !

Je suis convaincu que le « progrès » vers la « modernité » consiste à tracer un chemin d'expériences vers une société où il n'y aurait plus de hiérarchie entre les êtres humains. J'ai pris toute la mesure du potentiel à la fois critique et performatif de cette affirmation lorsque j'ai rejoint ATD Quart Monde.

Cette affirmation de portée politique générale facile à formuler rencontre malheureusement beaucoup de résistances pour une mise en pratique de manière étendue. Nous le savons tous... Cependant, elle recèle une particulière efficacité en matière d'éducation et de pédagogie, tout particulièrement pour des enfants et des familles en difficultés psychique

et/ou sociale. Leur premier ressenti est celui de la dévalorisation. L'égalité suppose alors de s'interroger sur le rapport de pouvoir/domination que l'on entretient du fait de sa qualité d'adulte envers « l'autre » enfant. Et la question de la nature de son propre pouvoir d'agir se pose d'autant plus à l'adulte agissant en qualité de professionnel. Et ne me faites pas dire par là qu'il ne faut pas de repères pour les enfants comme beaucoup parmi les nouveaux psychologues du comportement l'imputent à Françoise Dolto sans l'avoir lue !

Personnellement, j'ai eu le choix entre le modèle du maître d'école au centre d'une galaxie d'enfants au sein de laquelle il distribue la lumière du savoir avec bienveillance, le modèle que m'avaient transmis ma formation et mes pairs, et celui du maître d'école circulant entre des petits groupes d'enfants appliqués à réaliser un travail collectif en s'entraînant, ou encore attablés individuellement devant un cahier autocorrectif pour acquérir les automatismes de la division avec décimales ; des enfants en mode d'autonomie et d'entraide dans les apprentissages, selon leurs possibilités. Cela est réalisable avec une gestion du temps, de l'espace et des règles communes en conseil de classe.

Il fallait moi-même apprendre comment y parvenir avec ceux-là qui, marqués par l'échec et réfugiés dans des comportements de protection impensables, ne voulaient rien savoir, ni de ça ni d'autres choses.

Maître d'école toujours mais d'une autre école ! Pas facile de trouver l'aplomb au début bien que pouvant m'appuyer sur une littérature consistante et sur les collègues déjà expérimentés de cette autre manière de faire école.

Oui, mais la remarque m'a été faite qu'une MECS n'est pas une classe !

C'est vrai ! 😞

Cependant, peut-être que les valeurs politiques et le mode de penser qui est sollicité dans une classe en pédagogie institutionnelle peuvent être pertinents en MECS !

Comme ceux sollicités pour faire fonctionner la clinique de Laborde, entre autres, dans un contexte très différent de l'école. Et un certain nombre d'IMP.

C'est là une question de choix et d'engagement politique.

Chacun d'entre nous a une conception politique qui le définit.

Attention au mot *politique* qui est utilisé à toutes les sauces.

Je l'entends ici dans un sens profondément sociologique et anthropologique.

Les choix politiques participent de l'ontologie de chacun.

L'expérience d'évoluer dans ses manières de penser et de faire se noue avec la transformation de soi. *Référence ici encore à Michel Foucault.*

L'expérience pédagogique de l'éducateur, a fortiori avec des enfants récalcitrants, est celle d'un sujet qui se met perpétuellement en jeu dans sa pratique.

Une autre remarque m'a été faite avec bon sens durant un groupe de travail du projet institutionnel : nous sommes des professionnels salariés formés et compétents, m'a dit en substance un éducateur, et nous nous adaptons au caractère du président actuel autant qu'à ceux de son prédécesseur et de son successeur. Remarque qui m'a frappé par sa profonde sagesse politique, sagesse du salarié conscient du poids de sa compétence technique !

Elle m'a fait toucher très concrètement l'équilibre fragile entre mes « intentions » et leur mise en œuvre, pour ne pas dire leurs limites.

Une compétence technique est-elle pour autant hors de tout champ idéologique ?

Il est dommage que nous n'ayons pas eu le contact avec une MECS déjà en pédagogie institutionnelle, car nous savons que l'exemple vaut mieux qu'un long discours.

.....

À la lumière de l'ensemble de ces éléments, puis-je considérer que j'ai contribué à faire avancer les conditions de travail d'une part et les manières de penser l'évolution de nos pratiques pédagogiques d'autre part ?

À ce stade, j'observe qu'avec l'appui des deux nouveaux directeurs, le dialogue social est bien meilleur, le climat plus confiant et réellement constructif, les possibilités de co-construction de projets et d'adaptation aux évolutions contextuelles, déjà bien réelles auparavant, en sont encore renforcées.

Le choix par le CD de retenir notre réponse à l'appel à candidature pour deux groupes de six enfants en « situation complexe » et quatorze fratries en hébergement va impulser une nouvelle dynamique et, ce n'est pas négligeable, augmenter notre taille favorablement pour une plus grande solidité de gestion telle qu'on la conçoit dans notre monde. Cela nous confirme aussi que nous bénéficions d'un bon niveau de considération de la part du CD, mais celui-ci préexistait, nous le savons.

Convaincu que l'association est un bon support vers des formes appuyées de travail collaboratif, j'ai proposé de réfléchir en CSEC à la manière dont les salariés pourraient être représentés avec voix délibérative au sein du CA au travers d'un collège des salariés. Vos représentants élus au CSEC ont considéré, après mures réflexions, que ce n'était pas leur rôle es-qualité de participer aux décisions de la gouvernance et donc, de donner un avis sur cette question. Je le comprends. C'est cohérent.

Cependant, il me semble que ce pourrait être une avancée qui, loin de brouiller les places et les responsabilités, ouvrirait sur un approfondissement des conditions de prise des décisions et d'adhésion aux orientations associatives. Il faudra donc échanger de manière plus large avec vous afin de savoir si cela correspond à une attente d'un suffisamment grand nombre, et, si oui, à quelles conditions ce serait réalisable.

Nous avons aussi abordé et tenté de défricher ce que pourraient être les conditions de représentation des usagers au sens de la loi de 2002.

Ces usagers sont pour nous des parents et des enfants pour la plupart contraints de l'être. C'est une réalité.

Pourrait-on s'appuyer sur des parents « d'anciens » ou sur des « anciens » eux-mêmes ? Il y a des associations d'anciens de l'ASE, dont une à Baldy.

Un ancien de l'ASE, Lyès Louffok, a écrit un livre intéressant. Mais sa lecture et ses prises de paroles publiques montrent les complexités qu'il y aurait pour assurer une fonction pertinente de *représentant des usagers*.

De manière analogue, la participation très réussie d'anciens de l'ASE au colloque de SE34 en 2018 n'indique pas qu'il soit simple de les imaginer dans cette fonction.

Une réalité : il y a encore 30% des personnes à la rue qui ont été des enfants de l'ASE. Comment prendre en compte ce que cela peut enseigner ?

Ce projet semble pourtant cohérent avec les aspirations associatives telles que nous les entendons.

Il serait très innovant.

Il est difficile de tout mener en même temps.

À suivre donc.

.....

Pour entamer une conclusion.

Nous avons bien vu au cours du processus d'élaboration du Projet Institutionnel que mon « intention » d'initier une réflexion sur l'apport que peuvent représenter les modes de

penser de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelle se heurte au manque de modèle existant dans notre champ d'action spécifique pour créer une attraction suffisante. Et ce n'est pas par manque de mobilisation des salariés dans le processus de travail collectif.

Quelle analyse puis-je en faire ?

La transposition des modèles issus de l'école et de la psychiatrie est un exercice sans doute difficile car il suppose de passer par les concepts et ceux-ci n'offrent pas d'images évidentes quant au résultat tangible possible pour des acteurs ancrés sur la recherche de leur efficience présente. La situation actuelle, je le répète, donne déjà satisfaction à nos partenaires institutionnels. De fortes évolutions consensuelles ont été menées sous l'impact des lois de 2007 et 2016. Nous ne sommes pas dans une crise rendant indispensable un changement. Pourquoi prendre un chemin à priori inconnu sous la seule confiance faite au président ?

Est-ce pour autant que projeter cette évolution manque de pertinence ?

Il est possible, peut-être, que cela se dessine plus tard comme un projet souhaitable, au moins en hébergement où il semble plus évident à mettre en œuvre. On peut aussi l'imaginer comme champ d'action commun entre des enfants en placement familial ou en SAP. Une activité sous forme... Vous pratiquez tous plus ou moins des moments de regroupement, de travail en collectif avec parents et/ou enfants...

Pour terminer cette conclusion, il faut mettre en avant le bon climat de travail et c'est essentiel. Nous travaillons en confiance au sein des CSE/CSEC, ce qui ouvre certainement sur de meilleures conditions de collaboration globalement et amène une plus grande assurance dans nos décisions. Nous pourrions envisager les aménagements et les évolutions qui s'avéreront nécessaires ou souhaitables avec de meilleures chances de réussite.

De ma place et au terme de mon « quinquennat », il m'est difficile d'en dire plus en terme de bilan.

J'espère que la dynamique, le sens associatif et professionnel se maintiendront, s'accroîtront, car, comme je l'ai déjà indiqué, il faut être conscients que les années qui viennent recèlent un certain nombre de risques de difficultés sérieuses qui solliciteront notre solidité en termes de conviction dans nos valeurs. Ces valeurs devront être illustrées clairement pour être défendues ou se dilueront dans les flux médiatiques dominants.

Ces risques ne sont effectivement pas uniquement au plan des finances publiques que nous savons en difficulté, mais bien aussi au plan des évolutions d'une demande sociétale qui évolue vers la confusion entre méthodes éducatives et méthodes de fonctionnement d'une médecine technique morcelée dont l'effet de mise en cohérence par un médecin généraliste dit « traitant » peine à se faire sentir. L'image n'est pas la réalité mais elle en dit quelque chose !

Je pense que l'éducation, à fortiori celle des enfants récalcitrants à se conformer aux modèles ordonnés, doit persévérer dans des conceptions holistiques.

Salariés d'une association, vous avez le pouvoir d'y contribuer par le choix de vos modes d'action pédagogiques si votre employeur, et donc vos directeurs, en tiennent la ligne!

Pour terminer, je dois vous dire que je suis très heureux que nous ayons pu finalement nous rencontrer de manière bien plus attrayante qu'il y a cinq ans et je vous en remercie. C'est mon meilleur salaire !

Roland Garenne

13 juin 2023

.....

1. Les faits marquants de l'année 2022

1.1 Au niveau national et ses effets au sein de l'association

1.1.1 Revalorisation salariale et attractivité

Depuis plusieurs années les métiers du social, du médico-social et de l'accompagnement font face à un défaut d'attractivité majeur. Nos activités durant l'année 2022 ont été directement impactées, notamment au sein de l'équipe Sète Etang de Thau des SMO. Les difficultés de recrutement sur des postes de remplacement ont ainsi généré une augmentation de la liste d'attente d'AEMO et une surcharge de travail pour l'équipe éducative de territoire durant plusieurs mois.

Les causes de ce défaut d'attractivité sont multifactorielles : perte de reconnaissance sociale, perte de sens souvent évoquée, paupérisation des métiers.

La crise sanitaire a permis de mettre un temps en avant les « fonctions essentielles », autrement nommées travailleurs-clés, dont les missions répondent aux besoins vitaux de la population. Les professionnels du travail social, fonctions traditionnellement dans l'ombre des politiques publiques, font partis de ces travailleurs-clés. Ils ont été peu mis en avant durant la crise sanitaire, peu applaudis. Néanmoins le législateur a souhaité valoriser ces métiers par l'octroi d'une prime dite Segur ou Laforcade de 183 € net mensuel. La mise en œuvre de ces annonces ministérielles a été pour le moins chaotique puisque son circuit de financement n'a longtemps pas été clarifié ! Notre association, soucieuse du respect et de l'application du cadre légal, a ainsi pris le risque d'appliquer la revalorisation salariale dès le mois de juin sans garantie de son financement. Néanmoins, si la liste des métiers concernés reste inchangée, les professionnels administratifs et techniques resteront sans reconnaissance de l'État malgré leur investissement et leur participation active et indispensable au bon fonctionnement des structures sociales et médico-sociales. Nous ne pouvons entendre qu'une structure médico-sociale, quelle qu'elle soit, puisse se passer de personnels administratifs ou logistiques pour remplir ses missions d'accompagnement. Cette inégalité de traitement devra à notre sens être corrigée.

L'association souhaite par ailleurs s'inscrire dans un maximum d'actions susceptibles d'influer sur la perte de sens souvent évoquée par les travailleurs sociaux et la perte de reconnaissance sociale des métiers dits de l'humain :

- Participation active à l'action « Tournoi des défenseurs de l'enfance » portée par la CNAPE, action de médiatisation portant un regard positif sur la Protection de l'Enfance. Quatre enfants (accompagnés par la MECS Baldy et par les SMO) ont pu participer à cet événement et vivre des instants inoubliables : une victoire du XV de France contre les Blacks qui restera gravé dans la tête des enfants et certainement dans celle des accompagnateurs, jouer au foot sur la pelouse du stade de

France et rencontrer des joueurs professionnels et des célébrités. Une aventure extraordinaire !

- Les directions des SMO et de la MECS participent à un groupe de travail réunissant des représentants associatifs, du Département et des centres de formation du territoire Héraultais, afin de construire des actions de sensibilisation au secteur de la Protection de l'Enfance à l'adresse des étudiants en travail social mais également lors des salons étudiants et de l'apprentissage.
- Au niveau associatif nous avons mené un travail autour de notre identité visuelle et de nos supports de communication avec la refonte du site internet et l'adoption d'un nouveau logo.

Beaucoup reste à faire évidemment et les leviers d'actions sont multiples (accueil de stagiaires et développement de l'apprentissage par exemple). Néanmoins la reconnaissance salariale fait toujours défaut et reste selon nous l'enjeu central du défaut d'attractivité du secteur. Nous porterons une attention particulière aux avancées des travaux liés à la refonte de la Convention Collective 66 dans une Convention Collective Unique du secteur. L'Association tentera de peser auprès de son syndicat employeur afin que cette refonte bénéficie aux salariés.

1.1.2 Inflation et conséquences

L'année 2022 a été marquée par une forte inflation, conséquence de la guerre en Ukraine mais également d'une crise énergétique que de nombreux analystes annoncent comme risquant de s'inscrire dans le temps. Notre équilibre budgétaire a été néanmoins préservé par les mesures gouvernementales : blocage des prix du carburant, bouclier ou amortisseur tarifaire des prix de l'énergie. Néanmoins l'inflation a impacté, impacte et impactera les familles accompagnées et les salariés. Notre modèle économique ultra libérale et encourageant une consommation de masse est à réinterroger au regard de l'accroissement des inégalités qu'il produit et de la raréfaction de nos ressources naturelles. Le modèle coopératif vers lequel souhaite tendre notre association est un modèle porteur de sens, porteur d'action éducative et d'une vision politique large. Les épreuves de nécessité qu'une forte inflation dans la durée ne manquera pas de générer ne seront-elles pas là aussi à tenter de compenser par une coopération plus large ? L'association fait le choix de s'inscrire dans une politique d'achat au sein de groupements d'achats associatifs (Unadere) et de matériel informatique reconditionné (Solidatech). Là encore beaucoup reste à inventer !

1.1.3 Loi Taquet et décrets

Notre association est adhérente et membre active de la CNAPE. Cette organisation a publié le 7 février 2023 un article que nous avons souhaité intégrer à ce rapport d'activité.

Loi Taquet : un premier anniversaire en demi-teinte

Adoptée le 7 février 2022, la loi relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », est venue apporter plusieurs améliorations sur les conditions de repérage, d'accueil et d'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance. La CNAPE saluait alors les avancées introduites par cette loi et insistait sur la nécessité d'une réelle impulsion nationale et locale, d'un accompagnement des professionnels pour la mise en œuvre des nouvelles mesures et d'une allocation des moyens nécessaires pour améliorer le dispositif de protection de l'enfance.

Seulement 7 décrets d'application publiés sur 17

Un an après, le constat est celui d'une mise en œuvre très progressive. Seuls quelques décrets sont parus concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, la rémunération des assistants familiaux et le référentiel d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger. Au niveau de la gouvernance de la politique de protection de l'enfance, le nouveau groupement d'intérêt public « France enfance protégée » a vu le jour en janvier dernier. Les décrets constituant les nouveaux Conseil national de la protection de l'enfance et Conseil supérieur de l'adoption, ainsi qu'à titre expérimental les comités départementaux de protection de l'enfance, ont été publiés en décembre 2022.

D'autres décrets d'importance sont encore en attente concernant la définition, au sein des projets d'établissement et de service, d'une politique de lutte contre la maltraitance et la désignation d'une autorité extérieure à laquelle l'usager pourra faire appel ; l'accompagnement des personnes désignées tiers dignes de confiance ; le parrainage ou encore le mentorat.

Au regard du nombre de décret d'application encore en attente et du caractère récent de ceux qui ont été publiés au journal officiel, il est encore trop tôt pour avoir un regard réflexif sur l'impact de la loi du 7 février 2022.

Des mesures immédiates... toujours en attente faute de moyens

D'autres évolutions étaient également introduites par ce texte législatif, dont la mise en œuvre devait être instantanée, sans la nécessité que soit publié un décret d'application. Il en est ainsi notamment concernant la non séparation des fratries. En effet, la séparation des frères et sœurs suite à une décision de placement est fréquente, bien qu'elle ne puisse être chiffrée avec exactitude. La loi du 7 février 2022 a introduit dans le code civil^[1] une disposition rappelant le principe de non-séparation des fratries, sauf si l'intérêt des enfants commande une autre solution. Parallèlement, elle prévoyait dans son article 27 qu'en cas de séparation des fratries, le service départemental de l'ASE justifie obligatoirement sa décision et en informe le juge compétent dans un délai de 48 heures au plus. Un an après, aucune donnée n'a été publiée, permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces dispositions. Il semble toutefois qu'elles ne pourront être effectives sans moyens supplémentaires et sans réorganisation de l'offre d'accueil sur le territoire.

De même, l'article 12 de la loi du 7 février 2022 précise que le rapport de situation remis au juge des enfants, sur le fondement de l'article 375 du code civil, comprend désormais un bilan pédiatrique, psychique et social de l'enfant. Il semble là encore

que ces dispositions ne soient pas effectives sur l'ensemble du territoire, faute notamment de moyens.

Dans le même sens, l'article 13 prévoit que le juge des enfants, si la situation le nécessite, peut ordonner que l'AEMO mise en œuvre auprès de l'enfant et de sa famille soit « renforcé ou intensifié ». Pour autant, non seulement ces termes ne sont pas compris de manière similaire selon les départements, mais certains ne disposent pas de service d'AEMO renforcé et/ou intensifié.

Il apparaît ainsi, un an après son adoption, que la loi du 7 février 2022 nécessitera encore du temps mais également une véritable impulsion politique pour prendre toute la mesure de son ambition originelle. Force est de constater qu'aujourd'hui, certaines dispositions de la loi du 14 mars 2016 ne sont toujours pas mises en œuvre, notamment concernant le projet pour l'enfant.

[\[1\]](#) Article 375-7 al 3 du code civil

<https://www.cnape.fr/loi-taquet-un-premier-anniversaire-en-demi-teinte>

1.2 Dans nos établissements

1.2.1 Projet institutionnel

Le lancement de la démarche a été impulsé lors d'une journée institutionnelle - le 23 juin 2022, réunissant les salariés et les administrateurs. La présentation de la démarche a été proposée par le prestataire générant des échanges qui ont permis d'affiner certains points de la méthodologie. Des groupes de réflexion se sont réunis de septembre à décembre 2022, autour de thématiques.

L'objectif de ces espaces de travail était triple :

- Proposer un croisement des regards portés par les professionnels sur l'enfant et sa famille,
- Favoriser le travail collaboratif et l'analyse multidimensionnelle,
- Recueillir la « matière » nécessaire à la rédaction du Projet Institutionnel - descriptif et axes de travail à envisager.

Au total 20 rencontres ont été programmées, réunissant 120 participants autour de 10 thématiques repérées. La production sera validée en Conseil d'Administration au mois de mai 2023 pour être présentée en Assemblée Générale et lors de la journée institutionnelle du mois de juin 2023.

1.2.2 Nouvelles conventions et renouvellements

L'implantation territoriale de notre projet associatif repose sur une inscription au sein d'un maillage partenarial dense et multiple. Cette inscription est le fruit de rencontres à différentes échelles : autour de situations d'enfants et de familles, dans des rencontres et des présentations de dispositifs, dans la participation à des instances et des réunions de réseau et enfin au sein de l'inter associatif et des

fédérations. Parfois ces relations partenariales sont consolidées par des conventionnements permettant d'organiser les collaborations. Ces conventionnements apparaissent d'autant plus nécessaires lorsqu'ils intègrent des enjeux financiers et de mise à disposition de personnels, de matériels ou de locaux.

En 2022 l'association a signé deux nouvelles conventions et en a renouvelé plusieurs.

- **Convention avec le CCAS de la Ville de Sète** : cette convention encadre la mise à disposition d'un local dont l'APEA est locataire en contrepartie de mises à disposition d'espaces d'activités et de réunion par la Ville de Sète. Notre Assemblée Générale 2023 se tiendra d'ailleurs au sein de la salle George Brassens, mise à disposition dans le cadre de ce conventionnement. Christine Picollet, Cheffe de Service Responsable de Territoire, évoque ce conventionnement et illustre le travail d'inscription territoriale de l'équipe de territoire :

Territoire de SETE et BASSIN DE THAU

-Le temps des parents :

La psychologue et un travailleur social (différent à chaque fois) continuent à organiser Le temps des parents dans nos locaux à SETE.

Une fois tous les deux mois pendant 2h30, des parents faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire, sont conviés afin d'échanger sur des préoccupations communes. Nous voulons cet espace-là convivial (café, thé et petits gâteaux) et sécurisant. Le support du « Chemin de parents » créé par l'école des parents et des éducateurs (EPE) peut être utilisé.

Pour rappel, la proposition de ce temps des parents a comme origine une réflexion autour de la participation des familles, motivée par cette question : Quels sont les moyens pour rendre les parents acteurs des changements dans leurs situations ?

Ce temps permet à chacun de se sentir reconnu et entendu dans ses difficultés, ses différences et favorise l'émergence des compétences. Il permet le partage, évite l'isolement et ainsi les parents font l'expérience de leur capacité à être une ressource pour l'autre.

Nous partons du postulat que toutes les familles ont des aptitudes pour trouver des solutions aux difficultés qu'elles rencontrent à partir du moment où le contexte d'intervention leur permet de mobiliser leurs ressources. Le groupe est en ce sens un levier possible pour activer les compétences.

-Les Portes ouvertes :

Le 9 juin 2022 de 14h à 20h, les services du SMO du territoire de SETE et BASSIN DE THAU ainsi que La Plateforme anti-décrochage scolaire de Baldy ont organisé des Portes ouvertes dans leurs locaux à SETE.

Ces portes ouvertes ont été un réel succès. Parents, enfants, partenaires, membres du Conseil d'Administration, directions et chefs de service SMO/Baldy, et quelques travailleurs sociaux d'autres territoires du SMO et de Baldy ont répondu présents à l'invitation. Des enfants pris en charge à Baldy ou sur la plateforme anti-décrochage scolaire ont assuré toute la décoration des locaux (fabrication d'objets, sculptures, peintures, dessins, expositions photos), ont chanté en chorale accompagnés par deux musiciens et par les invités. Des jeux de plein air avec les enfants ont été organisés par le SMO ainsi qu'un atelier pâtisserie avec parents et enfants. Une présentation du support « Chemin de parents » utilisé dans le cadre du Temps des parents a été réalisée ainsi qu'une présentation des divers supports d'entretien que nous utilisons dans le cadre des entretiens menés avec les familles (Dixit, Photo langage etc...). Les travailleurs sociaux avaient travaillé sur la présentation visuelle et écrite de chaque mesure exercée à l'APEA-34 (SMO + Baldy), expliquant chacune d'elles.

Cette journée a nécessité plusieurs mois de préparation et d'organisation.

Tous les professionnels ont pris de leur temps avec beaucoup de bonne volonté, d'intérêt, de dynamisme, de créativité, de solidarité et de convivialité pour que ces Portes ouvertes soient une vraie réussite.

-Rénovation de nos locaux situés rue Daniel à SETE :

L'APEA 34 loue depuis de très nombreuses années un appartement du Parc locatif public en rez-de-chaussée au centre-ville de SETE.

Depuis longtemps, cet appartement avait besoin de travaux de rénovation.

La TISF de l'équipe de territoire a sollicité son réseau au magasin Leroy-Merlin de SAINT-JEAN-DE-VEDAS. Grâce à eux, et dans le cadre d'un chantier solidaire, Les Bricos du cœur ont octroyé une enveloppe de 500 euros et l'équipe du rayon décoration de Leroy-Merlin a pu obtenir une enveloppe supplémentaire de 360 euros et a pu, entre autres, négocier des dons en nature auprès de leurs fournisseurs pour la peinture, les rideaux, les luminaires, le papier-peint, les cadres, les coussins, le poster et les protections miroir pour les fenêtres. Les équipes de Leroy-Merlin ont fabriqué les étagères, la console du futur espace bien-être, la banquette avec rangements et table modulable, le coffre et le claustra du coin enfants. L'APEA a financé le revêtement sol de tout l'appartement, en lino aspect parquet bois de très bonne qualité, ainsi que deux ou trois fauteuils et une petite table pour la salle bien-être.

Les travaux de rénovation ont eu lieu les 1er, 2 et 3 Juin 2022. L'inauguration a eu lieu le 24 novembre 2022 autour d'un apéritif dinatoire, en présence de la direction du SMO, de l'équipe du territoire de SETE et BASSIN de THAU, du CCAS de SETE et des professionnels du magasin Leroy-Merlin de SAINT-JEAN-DE-VEDAS et de leur directeur.

-Signature d'une convention entre l'APEA 34 et le CCAS de la ville de SETE :

Le 13 juillet 2022, une convention a été signée entre l'APEA 34 et le CCAS de la ville de SETE.

Cette convention a permis que l'APEA 34 mette à disposition au CCAS de SETE les locaux de l'APEA 34 situés rue Daniel à SETE. Depuis, dans nos locaux chaque semaine, se tiennent plusieurs permanences (permanence « Via Voltaire », permanence CIDFF, permanence « Les lieux du lien », ainsi qu'un atelier de musicothérapie.

Nous continuons à pouvoir utiliser ces locaux pour recevoir des familles et pour réaliser, à partir de janvier 2023, notre atelier bien-être.

En contrepartie, nous avons accès à la cuisine équipée du CCAS des voûtes pour nos ateliers cuisine que les travailleurs sociaux du SMO continuent de faire certains mercredis avec des familles après avoir fait le marché. Le CCAS doit également prochainement nous mettre à disposition, sous réservation, une grande salle de réunion.

-Partenariat de notre équipe de territoire SETE et BASSINDE THAU avec le Musée International des Arts Modestes (MIAM) de SETE :

Les travailleurs sociaux de l'équipe ont créé un partenariat avec une artiste intervenante au MIAM de SETE dans le cadre d'un atelier créatif (dessins, peintures, sculptures, collages, création de jeux de société). L'intervenante, avec les enfants, se base sur les expositions permanentes et temporaires du musée pour s'inspirer.

Les travailleurs sociaux de l'équipe emmènent 8 enfants âgés de 7 à 10 ans un mercredi après-midi par mois de 16h à 17h30 de Septembre à Juin. Les enfants doivent s'engager sur au moins 4 séances et leurs œuvres et créations font l'objet d'une exposition qui a lieu au mois de Juin, en présence de leurs parents et des travailleurs sociaux, autour d'un goûter.

Christine Picollet

- **Convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs :** Les deux associations reconnaissent des convergences fortes dans leurs projets associatifs respectifs, ainsi qu'une complémentarité dans leurs missions de prévention et de protection, en direction de l'enfant, l'adolescent et leurs parents. D'autre part, les deux associations constatent dans le département de forts besoins de soutien et d'accompagnement des familles. Aussi, l'APEA et l'EPE 34, souhaitent-elles développer un partenariat sous forme de soutien mutuel aux équipes, de réalisation de projets et de partenariats communs, de mise en commun de ressources.

Depuis plusieurs années nous ne parvenons pas à recruter de psychiatre ou pédopsychiatre, notamment sur les territoires montpelliérains. Ce défaut de recrutement met à mal la pluridisciplinarité attendue dans le cadre de l'exercice des mesures. La convention, dont voici ci-dessous quelques extraits, nous permet de ne pas transformer définitivement ces postes de psychiatre en poste de psychologue et de se doter d'une ressource supplémentaire en attente d'un éventuel recrutement.

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

Cette convention a pour objet de contractualiser les engagements pris par l'EPE34 et l'APEA concernant la mise en œuvre par l'EPE 34 de séances d'appui clinique pour les équipes du service de Milieu Ouvert de l'APEA du secteur de Montpellier.

ARTICLE 2 : Objectif de l'intervention

Aider les équipes à ajuster leur pratique, les soutenir dans la prise de recul et l'analyse des situations qu'elles prennent en charge, notamment en cas de psychopathologies, grâce au regard indirect d'un psychologue clinicien extérieur à l'institution.

ARTICLE 3 : Modalités d'intervention

Pour réaliser cette mission, l'EPE 34 s'engage à mettre à disposition trois psychologues cliniciens expérimentés de son équipe :

- Un psychologue le mardi pour l'équipe Montpellier Littoral
- Deux psychologues le jeudi pour les équipes Montpellier Lunel et Montpellier Ganges.

- **Convention avec Culture et Sport Solidaire 34 :**

Dispositif CSS34

Depuis 2021, l'APEA renouvelle sa convention avec l'association CSS34. Cette association a pour objectif de rendre accessible la culture pour tous, s'appuyant sur le principe que la culture et le sport sont des leviers vers l'insertion sociale. Les actions de CSS34 se déclinent en 3 volets :

- De la formation à destination de professionnels de l'éducation, du champ social et médico-social ;
- Une mise à disposition d'invitations pour des événements sportifs ou culturels offertes par des acteurs culturels du département et à destination des publics de structures sociales et médico-sociales adhérentes ;
- Des ateliers de pratiques artistiques.

En fin d'année 2021, nous avons répondu à l'appel à envie lancée par CSS34 et avons mis en place un atelier Graff. CSS34 nous a mis en relation avec un graffeur de Bombing Colors qui a accompagné et animé les ateliers jusqu'à la réalisation d'une fresque sur les murs de l'institution.

Concernant la mise à disposition d'invitations pour les publics que nous accompagnons, le bilan est très positif puisque sur l'année 2022, 54 invitations ont été distribuées. Il s'agit de places de théâtre pour enfants ou la famille mais également des entrées au festival Saperlipopette, à Montpellier Danse, à l'opéra ou bien encore des matchs de rugby. L'utilisation de cet outil est variée.

En effet, certaines familles se sont véritablement emparées de cet outil et se rendent désormais sur le site internet de façon autonome afin de choisir des sorties

à destination de leur famille. Dans un deuxième temps, elles en font la demande auprès de leur travailleur social référent.

D'autres familles ont pu se rendre dans un premier temps avec le travailleur social à un spectacle et renouveler l'expérience de façon autonome par la suite.

Certains travailleurs sociaux de l'APEA utilisent ce dispositif comme un véritable outil de l'accompagnement éducatif, premier pas vers l'extérieur pour certains, véritable découverte pour d'autres qui ont pu aller, pour la première fois, voir un opéra ou un spectacle de théâtre.

Ces sorties viennent également « démystifier » l'idée de la sortie culturelle, souvent perçue comme inaccessible tant par le prix que par le public qui y est admis. Ainsi, des parents peuvent parfois dire qu'ils ne se sentent pas légitimes dans certains lieux ni comme le public « attendu » de ces événements. Cet accompagnement vers les sorties culturelles leur permet donc de vérifier qu'ils y ont évidemment une place et quelque chose à y vivre. C'est l'occasion de se préparer, l'invitation est à leur nom, ils sont véritablement attendus.

Être référent de ce dispositif au niveau de l'APEA demande d'assurer une action de veille pour rappeler aux collègues régulièrement que le dispositif existe mais également pour accompagner les éventuelles questions sur son utilisation ainsi que celle du site.

**Camille Meynier
Educatrice Spécialisée**

2. Evolution des projets et des pratiques en lien avec le public accueilli

2.1 Un projet original en AEMO

ATELIER D'ECRITURE « Jeux de mots »

Tout est parti d'une rencontre avec une adolescente en grande souffrance qui aimait partager avec nous ses écrits personnels qui d'après elle l'aidaient à se sentir mieux... Nous avons pu mesurer à cette occasion combien l'écriture pouvait être libératrice pour des personnes en difficulté qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

L'idée a germé de travailler sur un projet d'atelier d'écriture avec des adolescents suivis dans le cadre des mesures AEMO. Nous avons fait connaissance de Sonia Chalbi, enseignante à l'Université de Montpellier, qui intervient aussi dans le cadre d'ateliers d'écriture qu'elle mène sur le territoire de Montpellier, Thau et Sète auprès d'un public varié.

Au fur et à mesure de cette construction, il nous est apparu évident que l'accès à la démarche d'écriture n'était pas toujours simple pour un public adolescent parfois en difficulté sur le plan des apprentissages et de la scolarité. L'écriture comportant une part de dévoilement intime, il n'allait pas de soi de s'y adonner de manière brute et dépouillée surtout lorsqu'on n'est pas habitué à pratiquer cet exercice. L'idée s'est alors imposée d'associer une démarche d'accès à la culture à

l'atelier d'écriture, afin d'offrir un point d'entrée qui permettrait d'éviter le « face à soi-même » de la page blanche.

Nous avons donc construit notre cycle d'ateliers d'écriture en associant à chaque séance la rencontre avec un lieu artistique et la démarche d'écriture. Tout bien réfléchi il nous est apparu très pertinent de faire d'une pierre deux coups et d'accompagner un public souvent en marge des lieux culturels vers les musées, les expositions, les festivals culturels, tout en proposant d'y associer une démarche autour de l'expression écrite au travers des ateliers d'écriture.

Les séances se sont mises en place avec un groupe d'adolescents qui s'est construit au fur et à mesure du temps. 5 séances au total. Ils ont pu approcher la peinture, la sculpture, la photographie, la poésie parfois. Dans le prolongement de la visite, à chaque séance une activité créative d'écriture a été proposée aux adolescents. En lien avec la visite qu'ils venaient d'effectuer ils pouvaient laisser libre cours à leur créativité et leur imagination sans obligation de résultat.

Il en ressort une expérience extrêmement valorisante pour le groupe d'adolescents en question qui ont pu le verbaliser et en faire des retours très positifs auprès de leur famille. Ces jeunes ont pu aborder la démarche d'écrire autrement que par la contrainte scolaire et le rapport à la performance. Ils ont pu également se rendre compte que l'écriture n'était pas le domaine réservé de quelques intellectuels ou des bons élèves mais au contraire une activité possible pour tous et très propice à exprimer de façon sublimée certains vécus difficiles. Ils ont pu également laisser libre cours à leur imagination sans contrainte normative et dépasser la recherche conventionnelle de sens pour aller vers des créations usant du langage dans ce qu'il peut porter de symbolique, poétique, onirique, surréaliste parfois.

L'expérience est également très riche dans la relation entre le groupe et les professionnels qui les accompagnent permettant d'approfondir les liens des éducateurs avec les jeunes qu'ils suivent dans le cadre de mesures socio-éducatives. Une résidence d'écriture a été programmée comme point final de ce cycle d'ateliers d'écriture. Le petit groupe de 7 adolescents participera à un court séjour en 2023 durant lequel l'exercice d'écriture sera poussé un petit peu plus loin que durant les séances précédentes avec l'objectif d'écrire un récit abouti.

L'idée est de permettre à ces adolescents d'aller au bout de la démarche créative et de leur permettre d'acquérir des outils d'écriture et une solide confiance en eux afin d'y revenir dans leur quotidien et laisser libre cours à leur imagination.

Au regard des retours du public que nous avons reçu et accompagné durant tout ce projet nous considérons que la démarche est un franc succès. Nous tenterons probablement de reproduire ce type de travail auprès du public que nous

accompagnons au sein de la structure et pourquoi pas de le proposer à d'autres tranches d'âge.

Emma Simonin, Cyrille OBAM, Morad GALHOUCHE, Sonia CHALBI

3. Evolution des projets et des pratiques en lien avec le public accueilli

3.1 Des évolutions en lien avec la participation des enfants de Baldy

3.1.1 Les cartes de vœux

A l'initiative de la Direction, le concours de création de carte de vœux par les enfants s'est amorcé fin décembre 2021. L'idée étant de faire participer les enfants de tous les services de la MECS à la création de cartes de vœux à destination de nos partenaires. Cette proposition largement relayée par les professionnels durant les vacances de Noël 2021 s'est concrétisée par un après-midi de janvier au cours duquel enfants et éducateurs se sont réunis pour présenter les cartes de vœux. Ce moment de rencontre institutionnel a permis, au-delà de la rencontre des enfants qui se connaissaient ou qui ont fait connaissance, à chacun et chacune de s'exprimer sur ses créations. Ainsi, les enfants ont dressé la liste de tous ceux et celles à qui ils souhaitaient adresser leurs cartes. En premier lieu ils ont cité leurs familles, leurs référents ASE ou AEMO mais aussi une maîtresse d'école, le Président de la République ou encore le Juge des enfants, le Maire d'Agde, la police...

Face à leur engouement et à leurs créations plus belles les unes que les autres nous avons ensemble renoncé à élire telle ou telle carte et avons fait le choix de faire une photo patchwork des cartes au nom de tous et toutes. La plupart de enfants ont ainsi pu conserver la carte de vœux qu'ils avaient confectionné et avec le soutien de leurs éducateurs l'adresser à la personne de leur choix. Ce temps incroyablement riche entre enfant et adulte s'est terminé par le partage traditionnel d'une galette des Rois et des Reines.

VŒUX BALDY 2022



Bien que ce rapport d'activité témoigne de l'année 2022, la part de « créativité » ou d'aménagement du cadre de ce rapport d'activité nous permet d'évoquer la seconde édition des vœux de Baldy 2023.

Ainsi la première édition a été renouvelée fin 2022 pour les vœux de 2023 laissant ainsi penser que ce rituel qui traverse les générations sous diverses formes [l'ultra connexion assortie des émoticônes ou des cartes virtuelles ayant parfois pris le pas sur nos dimensions créatives qui sont symbolisées par un objet réel et concret : la carte] reste empreint d'une histoire individuelle et collective. La participation et l'implication des enfants de Baldy nous a amené à créer la suite de notre histoire, dans un rituel collectif, institué et singulier grâce à l'enrichissement de chacun et chacune d'une année sur l'autre.

Notre après-midi carte de vœux 2023 a été l'objet d'un temps incroyable de partage au cours duquel nous avons eu l'honneur de recevoir Madame SONCOURT, Juge des enfants et son greffier Monsieur Swann BIDOUL. Après avoir rencontré l'équipe de direction, ils ont accepté avec enthousiasme de partager cet après-midi Vœux et Galette des Rois et Reines avec les enfants et les professionnels. Les enfants avaient préparé des questions à leur attention, c'est avec beaucoup de curiosité et de disponibilité qu'ils ont présenté leur fonction puis répondu à toutes les questions y compris celles qui ont émergé au fil des échanges. Nous avons également eu l'opportunité et le plaisir d'accueillir sur ce même temps Madame DOS SANTOS, RTEF qui a elle aussi pu présenter sa fonction de RTEF aux enfants et répondre à leurs questions. Le partage de la galette, autour d'un magnifique buffet dressé par les Maitresses de Maison assorti de l'exposition de tableaux réalisés par les enfants a permis de prolonger les échanges, discussions et la rencontre.

VOEUX BALDY DE 2023



La Direction, les Professionnel.le.s et les enfants m'accompagnent pour vous souhaiter une bonne année 2023

Frédérique SOUMEILHAN, Directrice de la Maison d'Enfants de Baldy APEA34

A la suite de cet envoi nous avons reçu de nombreuses réponses à nos vœux et nous remercions chacun, chacune pour leurs petits mots et retenons entre autres ces deux témoignages qui ont été communiqués aux enfants de Baldy ; enfants qui n'en étaient pas peu fières et touchés :

Bonsoir

Tous mes remerciements les plus chaleureux pour le travail des enfants, touchant et émouvant !

Quelle belle manière (eh oui, une des dernières et sans aucun doute une des plus touchante !!!) de nous adresser vos vœux, c'est vraiment très gentil de la part des enfants, tous mes remerciements !

Je vous souhaite une très belle année, tous mes vœux pour l'ensemble des équipes et pour les enfants, adolescents, jeunes majeurs accueillis au sein de la MECS. Au plaisir de continuer de travailler avec vous, en bonne harmonie et cohérence dans l'intérêt des mineurs qui nous sont confiés.

Belle soirée, Bien cordialement



Fadela Hingray Lairedj
Responsable Territorial Enfance

Madame la directrice Bonjour,

Je tenais à vous adresser à nouveau tous mes remerciements pour votre accueil au sein de la MECS Baldy et pour ce joli moment de convivialité partagé avec les enfants et les professionnels qui restera dans ma mémoire. Sans nul doute, cela ne pourra qu'améliorer notre communication dans la mission qui nous est commune. N'hésitez pas à m'interpeller en cas de besoin.

En tout état de cause, mes collègues et moi allons réfléchir ensemble au sujet de la communication des décisions aux différents partenaires.

Je vous souhaite une agréable journée et vous adresse mes respectueuses salutations.



Maurie SONCOURT
Juge des enfants
Cabinet 3

Tribunal Judiciaire de Béziers
93, avenue du Président WILSON
34500 Béziers

3.1.2 Mutualisation des groupes adolescents

La cheffe des services des Foyers Ados d'Agde et de Montagnac : **Géraldine BODEAU** a transmis cet écrit rédigé par **Sophie DE DECKER** Monitrice éducatrice, Groupe Foyer Ados

de Montagnac et Hélène DUFOUR, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Groupe Foyer Ados Agde ; témoignage concret d'une mutualisation qui ne peut fonctionner que dès lors que les professionnels se rencontrent et partagent ensemble leur différent et leur commun dont leur cheffe de service !!!

LA MUTUALISATION AVANTAGES /INCONVENIENTS : PERSPECTIVES

Au début de l'été 2022 au regard des difficultés rencontrées en termes de ressources humaines les unités adolescents de la MECS Baldy ont été mutualisées sur le site d'Agde.

L'accueil sur son lieu de vie personnel et le changement de site a été complexe pour certains jeunes. Quelques adolescents ont été dans une position de rejet face à cette mutualisation et d'autres ont exprimé une perte de leurs repères quotidiens.

Suite à une période d'observation mutuelle et une volonté non dissimulée de tester « le cadre » les jours suivants chaque jeune a pu s'adapter à son nouvel environnement.

Cette situation de mutualisation a fait apparaître des côtés positifs et d'autres qu'ils nous restent à questionner pour harmoniser nos pratiques :

- ✓ Les jeunes ont appris à se découvrir et se connaître au travers de leurs différentes expériences,
- ✓ La commune d'Agde étant vivante et animée en période estivale cela a facilité les sorties et activités des jeunes adolescents,
- ✓ Les présences plus conséquentes des professionnels ont permis à certains jeunes en demande une prise en charge individualisée d'être accompagné au plus près de leurs besoins.

Le marché de l'emploi est plus riche sur Agde ce qui a permis à de nombreux jeunes d'avoir un travail estival pour se créer un pécule financier. Cette mutualisation a fait émerger une différence de pratique professionnelle et une adaptation du cadre propre à chaque site. En effet certains jeunes au départ ont refusé d'être pris en charge par des éducateurs qui n'était initialement pas ceux sur leur groupe de vie. Envahir un espace personnel qui n'est pas le sien a occasionné certains conflits entre les adolescents. Et enfin les diverses problématiques des jeunes accueillis ont parfois créé un climat explosif.

En septembre 2022 les professionnels impliqués dans la mutualisation estivale ont fait émerger différents temps de réflexion en équipe pour qu'à l'avenir le regroupement des foyers soit optimal.

- ✓ Une organisation et une harmonisation des budgets de fonctionnement pourrait faciliter le quotidien des professionnels,
- ✓ La mise en commun de leur agenda pourrait permettre d'organiser et d'anticiper les différents rendez-vous des adolescents (professionnels, médical, scolaire...),
- ✓ Faire en sorte que l'application du règlement de fonctionnement soit mise en œuvre de façon identique sur les 2 groupes de vie.

Pour permettre une prochaine mutualisation des foyers de la MECS Baldy des réunions doivent être programmées en amont. A cet effet pour la mutualisation des vacances de Noël 2022 des réunions ont été effectuées afin de mettre en œuvre une nouvelle expérimentation. Ces réunions ont eu pour objectifs de faire transiter les informations essentielles dans les différentes prises en charge et de travailler un projet commun en termes de planning

d'activité. Un outil doit être créé afin de regrouper les différents éléments de transmission pour permettre une cohérence et une fluidité dans l'intervention éducative.

L'expérience s'est donc renouvelée en décembre 2022 sur le site de Montagnac et de nouvelles difficultés non repérées en été 2022 ont émergé. Ces dernières seront travaillées dans le courant de l'année 2023 pour une adéquation des pratiques au sein des foyers de la MECS Baldy.

Les professionnels du foyer Montagnac souhaitent également exprimer avoir traversé une année complexe en termes de turn-over des personnels éducatif y compris au niveau des chefs de service. Turn-over qui impacte la prise en charge des adolescents accompagnés.

Sophie DE DECKER Monitrice éducatrice, Groupe
Foyer Ados de Montagnac et Hélène DUFOUR, Conseillère en Economie Sociale et
Familiale, Groupe Foyer Ados Agde

4. Les dynamiques des équipes : questions individuelles et collectives

4.1 Une équipe de direction à l'épreuve du manque

4.1.1 Un mot de la directrice

Pour l'année 2022, plusieurs moments marquants ont jalonné le quotidien des enfants et professionnel.le.s. s au sein de la Maison d'Enfants de Baldy. Ces faits marquants ne s'inscrivent pas forcément dans une lecture linéaire de janvier à décembre mais plutôt de manière thématique en écho à l'année précédente et au regard déjà distancié que nous pouvons porter sur cette année 2022 au moment de la rédaction finale du rapport d'activité. Tout d'abord, la confirmation du maintien d'une Direction à Baldy et d'une Direction au SMO suite au travail mené et par décision du conseil d'administration a permis la stabilisation de la fonction de direction à Baldy. La Direction arrivée fin 2021, confirmée dans son poste en mars 2022 a ainsi pu traverser l'ensemble de l'année 2022 avec les professionnel.le.s et les enfants. Toutefois, l'équipe de direction a été relativement instable et donc fragilisée tout au long de l'année 2022 du fait de l'arrêt de travail d'un chef de service depuis février 2022 puis de la démission d'un autre chef de service courant de l'été 2022. Pour autant la dynamique de travail de l'équipe de Direction a continué d'être à l'œuvre et des modifications significatives des attributions des services ont été élaborées et se sont actées progressivement, ce dans un souci de cohérence auprès des équipes, des enfants accueillis et des partenaires. Durant cette période de « manque » l'équipe de direction a maintenu des liens étroits et a construit des bases de travail solides dans une préoccupation constante de répondre aux missions confiées. Cette rude épreuve a été partagée avec toutes les équipes de la MECS et chacun, chacune, a pu à la fois faire un pas de côté et hiérarchiser ses besoins et les urgences tout en maintenant une qualité d'accompagnement des enfants et de leurs familles.

La notion d'équipe, de groupe équipe, d'articulation entre individuel et collectif a pris tout son sens dans cette période particulière et a renforcé les liens de travail et les solidarités. En ce sens, nous réaffirmons à quel point chaque fonction, rôle, métier occupé au sein de l'institution a toute sa valeur et permet à l'ensemble d'exercer sa mission de protection de l'enfance. Je réaffirme que : Seul, nous ne sommes rien ni personne ; mais ensemble nous participons chacun de notre place à œuvrer pour la mission confiée. L'équipe de direction a amorcé sa stabilisation fin 2022 avec une cheffe de service dédiée aux deux groupes des foyers adolescents et du service de visites médiatisées, une cheffe de service dédiée au service SAP et SAF et l'embauche d'une cheffe de service en CDI en responsabilité des

groupes de Saint Loup et Besilles, enfin un chef de service en temps partiel CDD a la responsabilité du Pôle d'Activité de Jour.

Dans cette configuration les groupes équipes ont tous participé à l'élaboration de ce rapport d'activité en rédigeant des focus permettant de mieux cerner leurs enjeux, les mesures exercées ou encore les difficultés traversées parfois et les réussites bien entendu

Rencontres - Accompagnements - Ruptures-Transmissions

Cette année 2022 a été teintée de rencontres, d'accompagnements, de ruptures et de transmissions d'une extrême richesse.

J'ai rencontré et accompagné des équipes de professionnels de terrain empreint d'une volonté et d'une bienveillance en termes d'accompagnement éducatif auprès des enfants accueillis qui ont été quotidiennes. Ces équipes malgré les difficultés rencontrées ont su questionner et se questionner, se mobiliser et trouver des stratégies éducatives dans l'intérêt des enfants. Leur travail et leur investissement nous ont permis de traverser différentes phases « tumultueuses » pour finalement sortir tous plus riches de nos rencontres et satisfaits de l'efficacité de nos actions.

J'ai dans cette même année éprouvé et traversé des situations complexes et singulières ; trois ont particulièrement illustré 2022.

Le 27 mai 2022 : nous avons communément acté la fin de la prise d'un adolescent suite à des événements et des actes d'une extrême violence à l'encontre d'un professionnel éducatif. Cette décision institutionnelle vécue comme une rupture m'a submergé dans un premier temps d'un sentiment d'échec. Dans un deuxième temps, nos réflexions et analyses m'ont permis de relativiser et de réaliser que nous étions arrivés au terme de nos capacités d'accompagnements.

Le 12 octobre 2022 : nous avons soudainement accueilli la main levée du placement d'un adolescent suite à une audience. Cette décision judiciaire synonyme pour moi de rupture, m'a positionné dans un phénomène de culpabilité : « *Coupable de ne pas t'avoir accompagné à ton audience, coupable de ne pas avoir rédigé un rapport d'échéance assez circonstancié... La réalité été toute autre, nos partenaires ne t'ont pas accompagné dans ton quotidien et leur évaluation n'était sûrement pas éclairée et pertinente. Aujourd'hui je te souhaite de t'épanouir dans ton avenir de jeune adulte en devenir et de mettre à profit les quelques mois durant lesquels nous t'avons accompagné et transmis des valeurs citoyennes* »

Le 08 décembre 2022 : malgré mes aspirations à m'investir dans une nouvelle organisation interne, j'ai dû annoncer à l'équipe que j'accompagne et manage depuis mon arrivée sur la MECS que je passe le relai à une nouvelle cheffe de service. Sentiment partagé entre :

- ✓ Fin d'un parcours professionnel auprès d'une équipe et d'enfants qui m'ont permis de mener des réflexions et élaborations communes sur nos pratiques
- ✓ Prise de conscience que leurs capacités et ressources communes soutenues par leur nouvelle cheffe de service vont leur permettre de maintenir leur dynamique éducative.

Au terme de 2022, enrichie d'avoir partagé, accompagné et soutenu les enfants et les équipes de Baldy, il ne me reste plus qu'à convoiter que l'année 2023 soit ornée de projets et de réussites pour tous les professionnels et les enfants accompagnés.

Géraldine BODEAU, cheffe de service

4.2 Bessilles des fonctions différentes et essentielles

L'équipe de la Villa Bessilles, aux prises avec un important turn-over et ce, à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique (changement de direction, plusieurs chefs de service successifs et turn-over important des travailleurs sociaux), a souhaité centrer ses écrits sur l'engagement professionnel et nous faire partager leurs différents métiers avec des fonctions différenciées mais toutes essentielles.

4.2.1 Le rôle du maître ou de la maitresse de maison en mecs : une fonction polyvalente

UNE FONCTION POLYVALENTE

La maitresse de maison est la personne responsable des tâches quotidiennes pour la bonne tenue du service. Nous sommes en charge de rendre le lieu de vie chaleureux et sécurisant pour les enfants. Nous effectuons les tâches ménagères essentielles au bon fonctionnement du foyer : l'organisation des repas, l'entretien du linge et des locaux, la gestion des stocks, la préparation des repas... Au-delà de ces missions premières, nous apportons un soutien logistique aux éducateurs via les accompagnements scolaires par exemple, mais également dans l'éducation des enfants pour les tâches de la vie quotidienne : aide à l'habillement, à la toilette, à l'entretien de son espace de vie... ou encore dans l'apprentissage de la politesse et des règles de vie en société. Notre rôle est de « prendre soin » qu'ils s'agissent des lieux ou des personnes, et les jeunes le ressentent. Ils n'ont d'ailleurs pas la même relation avec nous qu'avec le reste de l'équipe. Nous établissons un lien qui est différent mais tout aussi important pour leur développement, leur épanouissement ainsi que pour leur bien-être.

Nous avons une véritable fonction sociale, d'écoute et d'accompagnement des enfants en complémentarité du travail des éducateurs. La différence des rôles, permet des échanges très intéressants au sujet des jeunes accueillis, nous les voyons avec un regard différent de celui des éducateurs, et pouvons apporter des éléments complémentaires. De plus, de par notre présence continue sur la semaine, nous sommes fil rouge dans la prise en charge des enfants, ce qui permet parfois de compléter ou clarifier certaines informations, mais encore d'observer des dynamiques de fonctionnement d'un enfant en fonction du professionnel en poste. Cet échange de regards croisés participe à une vision globale des difficultés rencontrées par l'enfant mais aussi de ses potentialités.

Manon GAY et Audrey BERNADOU, Maitresses de maison

4.2.2 Surveillant.e.s de nuit : ces professionnels de l'ombre

SURVEILLANTS DE NUIT : CES PROFESSIONNELS DE L'OMBRE SI ESSENTIELS

Bien au-delà de ses missions premières comme l'accompagnement à l'endormissement, la surveillance et la sécurité des locaux, le surveillant de nuit est un élément important dans l'équipe éducative quant à la prise en charge du jeune accueilli au sein de la MECS. Nous

avons pour fonction de faire la jonction entre l'équipe de jour et celle de nuit. La jonction entre le vécu de l'enfant en journée et sa possible anxiété face à la nuit, où ce moment est plus propice aux angoisses, aux inquiétudes lorsque ce dernier se retrouve face à lui-même, seul avec ses pensées. Aux vues de tous les états de fait qu'a pu nous transmettre l'éducateur lors de sa prise de poste, nous pouvons ainsi mieux jauger le degré de vulnérabilité de l'enfant et adopter l'attitude qui correspond au moment : écoute, discussion, surveillance accrue...

Le surveillant de nuit, en étant le relais, permet de désamorcer certaines tensions existantes entre l'enfant et le professionnel de jour. Nous avons la possibilité de recueillir la parole de l'enfant dans un moment plus apaisé et plus calme. Pour cela, nous veillons à créer un climat de confiance, d'apaisement, plus aisément profitable lorsque le suivi est maintenu au sein d'une même unité de vie.

Le matin, en assurant les levers et les petits déjeuners, nous veillons à créer un moment de convivialité tout en observant activement l'humeur du jeune, son appétit, ainsi que son implication ou non dans sa journée à venir.

Toute information importante est livrée lors de la passation avec l'équipe de jour et notée dans le Dossier Unique. Si toutefois, une information ou un constat d'un évènement préoccupant est porté à notre connaissance, nous avons le devoir d'en informer rapidement le cadre d'astreinte.

Le surveillant de nuit, de par sa fonction de relai représente un véritable appui pour l'équipe éducative. De par son écoute, il permet ainsi à l'éducateur lors de journées difficiles de pouvoir déposer son ressenti, ses difficultés ou bien au contraire ses joies et ses avancées positives.

Stéphanie PEZET et Emmanuelle MOREAU, surveillantes de nuit

4.2.3 Être éducateur en Maison d'Enfants à Caractère Social : c'est un engagement au quotidien

DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF A L'ENGAGEMENT DE SOI

Être éducateur en MECS, c'est choisir d'accueillir un public d'enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Des enfants fragilisés par la sphère familiale, délaissés, malmenés, blessés, qui arrivent avec leurs histoires, leurs vécus, leurs peurs, et parfois leurs espoirs dans une nouvelle maison. Et voilà que rentre en scène l'éducateur !!!

L'éducateur, c'est une personne qui a choisi de se lever tous les jours et d'aller faire son travail envers et contre tout dans les conditions d'exercice qui se dégradent sans cesse.

C'est accompagner l'enfant à trouver sa place dans le collectif et dans la vie.

C'est accueillir toutes les émotions qui le traversent au quotidien « joie, tristesse, pleur, colère, etc... ». C'est essayer de créer un lien, ce fil qui va permettre d'établir une relation de confiance.

C'est tenir au jour le jour seul et/ou en équipe la main de ces enfants. C'est semer des petites graines qui germeront, ou pas, au fil du temps.

C'est accueillir les petites victoires du quotidien et les échecs du travail mené.

C'est être fatigué, épuisé, frustré ou en colère mais repartir le lendemain.

C'est continuer à y croire parce que nous sommes bien souvent le dernier rempart de ceux qu'on ne peut, humainement et personnellement, pas laisser au bord de la route.

Valérie SALES, Monitrice éducatrice

4.3 Saint Loup une équipe en mouvement

Cet écrit de L'équipe de Saint Loup vient mettre en exergue les ressources propres à un service qui permet qu'une « continuité suffisante » s'opère dans la prise en charge des mineurs accueillis. Cependant, qu'en est-il lorsque le changement est tel qu'il ne permet plus une base de sécurité nécessaire aux professionnels ? Qu'est qui dans le changement vient faire ressource pour les mineurs ?

4.3.1 Le mot de la cheffe de service

Outre le fait d'être garant d'un cadre de prise en charge qui soit sécuritaire et porteur à chaque enfant, je dois prendre en considération cette réalité qui a traversé les services dont j'ai pris la responsabilité. La MECS de Baldy n'a pas été épargnée par les mouvements de personnels et ces derniers ont marqué les équipes. Cet écrit en est la preuve, cependant, il révèle également l'engagement des équipes et leur élan de vie. Innover, créer et être force de proposition en s'appuyant sur les ressources de l'institution et des personnes qui composent les services, représentent pour moi un socle essentiel pour permettre une meilleure gestion de la réalité du mouvement permanent. Il appartient maintenant à la cheffe de service que je suis, d'amener les équipes à dépasser cette réalité afin de se réinscrire dans une dynamique de projets, pourtant à l'œuvre, qui rend visible l'accompagnement quotidien en direction des enfants que nous prenons en charge. De réelles forces vives existent, des projets concrets à destination des enfants sont en réflexion pour l'année à venir. Certains sont plus avancés que d'autres, de belles réussites sont à souligner qu'elles soient individuelles ou collectives. A charge pour moi, de les aider à accepter ce qui est structurel mais vécu comme un poids qu'ils subissent, pour qu'ils retrouvent du « pouvoir d'agir ». Ainsi, je me dois de porter pour et avec les équipes dont j'ai la responsabilité cet engagement personnel et associatif, qui bien au-delà de la MECS de Baldy, fait partie des valeurs fondamentales de l'APEA 34.

Marti Cindy, Cheffe de service des groupes de St Loup et Bessilles

4.3.2 Des engagements multiples pour une dynamique institutionnelle en construction

Bien qu'au cœur des enjeux de la protection de l'enfance en lien avec l'évolution de notre secteur et de la société, les MECS ont du mal à exercer leurs missions. Ces dernières sont éprouvées par les difficultés des mineurs accueillis aux prises avec des problématiques multiples avec en parallèle un faible taux d'encadrement. Les situations de turn-over ou d'absentéisme viennent fortement impacter le fonctionnement de ces dernières. Ces réalités sont connues et sont parties prenantes du fonctionnement de la MECS de Baldy. Pour autant, comment ces réalités impactent les mineurs déjà mis à mal par leurs parcours de vie ? Comment faire confiance aux professionnels de la MECS alors même que les plus jeunes ont parfois connus une succession de ruptures dans leurs liens d'attachement ? C'est ce sujet, que les équipes des « 7-15 ans » de la MECS de Baldy ont souhaité mettre en lumière.

Le groupe de la « Villa St Loup » a voulu repartir des liens d'attachements nécessaires et fondamentaux pour se construire, et des impacts des effets liés au turn-over. L'ensemble de l'équipe, parce qu'unie et que les professionnels qui la composent croient en leur métier, a voulu mettre l'accent sur ce qui fait continuité dans le changement, que ce soit pour eux, mais aussi et surtout pour les enfants dont ils s'occupent au quotidien. Avec pour questions centrales, les suivantes : Quel impact du turn-over sur la sécurité affective des enfants placés ? Comment recréer de l'équilibre ? Quelle réflexion et avec quels outils ?

Une de nos missions principales auprès des enfants qui nous sont confiés, consiste à garantir leurs besoins fondamentaux, notamment le besoin de sécurité qui est considéré comme un méta-besoin. Ce dernier regroupe trois dimensions : le besoin affectif et relationnel, le besoin physiologique, de santé et le besoin de protection. Parmi ces 3 besoins, c'est le besoin d'établir des relations affectives stables qui priment sur les 2 autres.

Nous ne pouvons évoquer le besoin de sécurité affective sans prendre en compte la théorie de l'attachement ; qui nous porte dans nos pratiques. C'est un point d'appui, dans nos réunions, dans nos réflexions, une ressource indéniable pour éclairer les préoccupations actuelles sur le bien-être et le développement de l'enfant accueilli en protection de l'enfance.

Dans son nouvel environnement qu'est la MECS, l'enfant doit pouvoir choisir à minima une nouvelle figure d'attachements secondaires afin d'être rassuré. On appelle donc figure d'attachement toute personne qui va non seulement donner des soins à l'enfant mais répondre à ses attentes et va être disponible et stable pour lui. Rappelons que c'est l'enfant qui choisit ses figures d'attachements et non l'inverse, il va les choisir parce qu'il va trouver une personne qu'il va ressentir comme une base de sécurité. Il faut donc que le professionnel s'autorise à être une figure d'attachement auxiliaire, ce qui suppose un engagement affectif nécessaire.

Les enfants que nous accueillons présentent pour la plupart d'entre eux un attachement de type « insécure », voir « désorganisé », les changements trop fréquents des figures d'attachement secondaires créent donc des dysfonctionnements qu'il faut savoir repérer et analyser en équipe.

Lorsque les changements sont trop fréquents, l'enfant ne sait plus faire le lien entre les personnes et l'ajustement de son comportement, il peut être submergé par l'irruption d'émotions incontrôlables, tester la capacité d'attachements chez les nouveaux professionnels, attaquer d'autres liens déjà existants, vérifier leur stabilité.

L'institution doit donc être garante autant que faire se peut, d'une stabilité de ses professionnels au sein d'une même équipe pour éviter une discontinuité du groupe dans son ensemble. Toutefois, nous ne maîtrisons pas le changement de professionnels, nos actions portent alors nécessairement sur d'autres leviers pour poursuivre au mieux un accompagnement physique et psychique de l'enfant.

Comment recréer de la stabilité affective et relationnelle des enfants avec les adultes en présence ? L'équipe s'est attachée à mettre en lumière, ce qui dans leur quotidien fait ressource et en a fait une liste plus ou moins exhaustive :

- **L'anticipation du départ** : anticiper, penser si possible le départ du professionnel, repérer pour quel enfant il est une figure d'attachement auxiliaire et préparer la séparation pour éviter les ruptures. Nous avons évalué que les derniers départs de professionnels avaient impacté certains jeunes. Ces événements ont déséquilibré le groupe dans son entièreté, mettant les professionnels en poste à mal, face à des réactions inhabituelles de

l'enfant. Nous avons constaté que ces pertes de figures d'attachement sont venues complexifier l'entrée en relation avec les nouveaux professionnels. Testant continuellement le cadre, le jeune peut facilement mettre en difficulté le nouvel éducateur qui prend ses marques. Il est important de penser et anticiper quand nous le pouvons ces futurs changements, afin d'éviter à l'enfant de le vivre comme une rupture, un abandon. Lui procurer des espaces où libérer la parole sur le sujet, en parler fréquemment, afin que l'enfant puisse cheminer et par la suite l'accepter plus facilement. Dès lors que le départ peut être fêté, bien que difficile à vivre car il s'agit d'un principe de réalité, il vient signifier à l'enfant qu'un départ n'est pas forcément synonyme de rupture.

- **L'accueil** : Se donner les moyens d'accueillir un nouveau professionnel est essentiel. Une prise de poste en binôme avec un professionnel stable pour permettre la transmission, dès lors qu'elle est possible, doit être privilégiée. Par transmission nous entendons un accompagnement sur les outils de fonctionnement propres à l'équipe, (DU, répertoire, lieux de scolarité des enfants, règlement intérieur...). Pour autant si la connaissance des outils et des procédures est essentielle, le volet humain l'est tout autant. Les professionnels déjà en poste doivent accepter ces fonctions d'accueil et de transmissions car ils vont être des « passeurs du quotidien », des « passeurs de sens » via les transmissions sur les situations, les rituels, les projets... permettant que puisse s'opérer une continuité de la prise en charge. Il s'agit de permettre les conditions afin que la rencontre de ce professionnel avec l'équipe se réalise et qu'au-delà d'aspects formels, il y ait également une part « d'insaisissable » qui lui soit transmis (philosophie, état d'esprit).

- **Les réunions d'équipe** : Elles représentant un cadre garant d'une continuité de fonctionnement et de réflexion sur les difficultés à l'œuvre en lien avec le projet institutionnel, de service et de l'enfant.

- **La réunion jeunes** permet aux enfants d'exprimer leurs demandes, leurs besoins mais également de réguler leurs émotions.

- **La création d'un espace - temps propice à la rencontre** via des temps individuels enfant / nouvel éducateur est à prioriser. Il s'agit de créer les conditions favorables à un approvisionnement mutuel en dehors du groupe.

- **Une préoccupation par l'équipe du parcours de l'enfant.** En effet, quelle que soit la durée de l'accueil dans nos murs nous marquons ces jeunes à vie, nous partageons leur souffrance, leur joie et il est impératif de leur en laisser une trace. Ces traces sont importantes, elles viennent signifier ce qu'il s'est passé durant son accueil et les liens créés. L'équipe travaille à la mise en œuvre d'un album de vie. Ce projet à l'initiative de la villa de Saint Loup trouve un écho favorable au sein de l'ensemble de la MECS, dans l'attente de la mise en œuvre, l'équipe s'affaire à ce que chaque enfant, lors de son départ ait en sa possession un album de photos avec des mots des adultes et enfants avec lesquels il a éprouvé le placement.

Au-delà de la figure d'attachement auxiliaire que représente le travailleur social, nous faisons le constat que le groupe enfant, de par sa permanence, sa stabilité, sa continuité et sa cohérence sert également d'attachement, tel un point d'ancrage. L'ensemble des professionnels mais également les pairs constituent des supports affectifs de l'enfant et participent à un rôle d'étayage. Penser en équipe les conditions d'accueil (figures d'attachements, stabilité relationnelle, phénomène de groupe) permet à l'enfant de

développer au mieux une sécurité affective interne, indispensable à sa constitution psychique, à son développement cognitif, identitaire, affectif et social.

L'équipe éducative de la Villa St Loup : Lucie CUADROS, Frédéric GRAC, Anne PERRET, Françoise ROUSSEAUX éducatrices et éducateurs ; Nadine PIALOT, Psychologue.

4.4 Le PAJ : nouveaux dispositifs ou service sur mesures ?

4.4.1 La mesure éducative de jour

Stéphanie SAMADI et Alex FELETTI éducatrices et éducateurs spécialisé(e)s du SEJ ont choisi de nous présenter en détail cette mesure de prévention à multiples facettes, entre le scolaire, l'éducatif, la parentalité et l'ouverture au monde.

Qu'est-ce que la mesure éducative d'accueil de jour ?

Pour définir la mesure SEJ telle que nous l'exerçons, c'est une mesure administrative, contractualisée à la demande des parents qui rencontrent des difficultés éducatives. Du fait, qu'il n'y ait aucune injonction, nous avons des parents qui adhèrent plus facilement à cette mesure. L'accompagnement proposé reçoit une forte collaboration avec le service. Ces parents apparaissent plutôt investis dans l'éducation de leurs enfants et dans leur majorité ne s'opposent pas à travailler sur leurs difficultés à partir de leurs compétences.

Nous pouvons dire aussi que sur les temps de vacances où sont proposées des sorties familles, il y a une réelle volonté d'implication des familles dans les actions en lien avec le projet personnalisé de leur enfant.

Les parents se montrent volontaires. Ils sont également impliqués par les divers projets mis en place sur le SEJ tels que :

- Les sorties familiales,
- Les groupes parents /paroles,
- Les ateliers cuisine

Les parents sont demandeurs d'investir la quotidienneté de leurs enfants au sein du service mais aussi dans une quête de proximité avec les professionnels sur des temps informels. Ils montrent un réel désir de s'associer au travail mis en place et ce dans l'intérêt de leur enfant. La disponibilité des professionnels auprès des parents facilite la relation de confiance dans le travail éducatif. Ils se saisissent des instances proposées pour trouver une écoute, un soutien, une guidance parentale.

Nous avons pu constater que ces temps de rencontres autour d'une sortie ou d'un atelier permettaient à certaines familles de rompre l'isolement, de créer du lien, d'être en relation avec les autres et de se sentir soutenues, reconnues.

Ainsi, en présence des enfants, autour de temps ritualisés nous pouvons travailler les règles du quotidien (les limites, le cadre, les besoins :

- **A travers le support du jeu**, il est possible d'aborder avec l'enfant sa relation aux autres, sa place au sein d'un groupe mais aussi la prise en compte de son individualité.
- **Les temps de travail scolaires** (devoirs) nous permettent de pouvoir les aider dans leur organisation, d'acquérir ou de retrouver une posture d'élève et de les accompagner

dans une reprise de confiance dans la scolarité mais aussi vers un projet professionnel pour les collégiens.

- **Les sorties extérieures** permettent à l'enfant de découvrir d'autres espaces, de repérer l'existant dans son environnement proche, d'accéder à la culture et de favoriser son ouverture sur l'extérieur.

Au SEJ, nous pouvons mettre en place également **des temps de rencontres individuelles avec les parents** afin de co-construire le projet personnalisé de leur enfant.

Une des missions du SEJ, lors de **visite à domicile**, est d'aller travailler la relation au sein de la cellule familiale. Nous pouvons accompagner aussi les parents vers **l'accès aux soins** de leurs enfants ou les services de droits communs. Nous abordons avec les familles l'opportunité d'engager **la pratique d'une activité sportive ou culturelle** et ce dans l'intérêt de l'enfant. Nous les invitons également à inscrire leur enfant pour les séjours (camps ou centre aéré) durant les vacances. Nous rencontrons très peu de difficultés à associer les parents à la scolarité de leurs enfants, eux même nous interpellent pour que nous puissions les accompagner lors des équipes éducatives de suivi.

Nous constatons également que la mixité du public et la diversité des tranches d'âge peuvent représenter un atout majeur dans le sens où les plus grands peuvent être un modèle et tirer les plus petits vers le haut. La dynamique de groupe permet aussi que les jeunes soient tous attentifs les uns aux autres, ils peuvent être soutenant et parfois protecteurs des plus jeunes.

Quelques éléments de bilan pour l'année 2022

L'année 2022 s'est écoulée et nous pouvons que faire le constat de la baisse des demandes d'admission au SEJ. En effet, nous pouvons remarquer que les orientations venant du secteur Agathois restent moindres comparées à celles de l'année 2021.

Ce même constat les années précédentes avait déjà amené le service à élargir son champ d'intervention sur le secteur de Marseillan. L'accueil d'enfants du secteur de Marseillan nécessite des temps allongés de transports au détriment de la vie collective des enfants.

D'une part, nous pouvons constater que la période COVID est venue aussi fragiliser le travail de partenariat. En effet, auparavant, les assistantes sociales de secteur, de par leur implication autour de l'item scolarité étaient beaucoup plus sollicitées par les écoles pour des enfants rencontrant des problèmes scolaires mais aussi de comportements. Aujourd'hui, c'est lors d'une évaluation de la situation avec les familles en agence qu'est principalement proposée la mise en place d'un soutien par une mesure éducative.

D'autre part, les partenaires semblent mobiliser plus aisément la mesure IED car celle-ci intervient pour l'intégralité de la famille (fratrie) et non pour un seul enfant.

Lors de ce bilan, nous pouvons dire également que nous avons accueilli beaucoup plus d'enfants ayant une reconnaissance MDPH et que le profil de ces enfants correspond à une prise en charge médico-sociale plus adaptée et plus étayée qu'une mesure éducative SEJ.

Nous constatons aussi que la majorité des enfants accueillis souffrent de troubles de l'attention, de la concentration, de troubles « Dys » associés à des problèmes de comportement récurrents tels que la violence, la scarification, des difficultés de socialisation, de l'énurésie.

Perspectives de travail et pistes pour 2023

- **Développement du SEJ ouvert aux familles Marseillanaises :**

L'accueil d'enfants du secteur de Marseillan nécessite des temps allongés de transports au détriment de la vie collective des enfants. Le maintien du développement sur Marseillan pose donc la question d'une éventuelle délocalisation d'une partie du SEJ qui permettrait plus d'accessibilité pour les familles et de proximité pour l'enfant.

- **Repérage du SEJ par le réseau local :**

- Proposer des actions pour que le SEJ soit un lieu connu et reconnu par les acteurs de terrain (facilitateur pour des orientations potentielles)
- Développer le partenariat dans l'intérêt des familles en s'appuyant sur les items santé, culture, droits communs....
- Elargir le partenariat (association ou structures œuvrant dans le droit commun) autres que les établissements scolaires et assistantes sociales (autres acteurs du champ de la protection de l'enfance)
- Créer un répertoire de personnes ressources du territoire.

Stéphanie SAMADI et Alex FELETTI éducatrices et éducateurs spécialisé(e)s du SEJ

4.4.2 La Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

L'année 2022 a été marquée par de nombreux mouvements des personnels du dispositif : éducatifs/pédagogiques et chef de service.

Le travail avec l'équipe s'est structuré autour de deux axes principaux :

- Repositionner et développer le partenariat avec les établissements scolaires des communes d'Agde, Sète et Marseillan et avec les STS géographiques.
- Le travail de réécriture du projet de service qui a permis de recentrer les équipes sur les compétences spécifiques des professionnels de la Plateforme au service des jeunes et des familles, auprès desquelles chacun s'engage.

Le recentrage et la communication effectués autour des moyens et compétences de la Plateforme a très certainement aidé à l'orientation par les collèges et les Services Territoriaux de la Solidarité vers notre dispositif. Le travail de partenariat, fait de rencontres avec les établissements scolaires, les professionnels qui portent le Programme de Réussite Educative des villes partenaires de la Plateforme, différents dispositifs sociaux (Association de prévention, de soutien scolaires) a été porté par l'équipe où chacun, à son niveau, a semé les graines qui permettent aujourd'hui de récolter le fruit d'une assez bonne identification des possibles proposés par l'équipe de la Plateforme.

De nombreuses situations de jeunes sont évoquées lors de réunions, auxquelles nous participons, au sein des établissements scolaires et des orientations vers la Plateforme ou le Service Educatif de Jour de la Maison d'Enfants peuvent être proposés en réponse à des difficultés repérées. Nous aussi sommes souvent sollicités pour l'accueil de jeunes relevant d'une notification de la MDPH en attente d'un établissement, nous restons vigilants quant à ces prises en charge spécifiques. En effet, ces jeunes relèvent d'un plateau technique médico-social très éloigné de la prise en charge proposée par notre dispositif.

Cette année, et depuis la sortie du confinement, nous avons accompagné plusieurs jeunes présentés au titre d'une « *phobie scolaire* » ou d'un absentéisme massif que nous nommons

plutôt *refus scolaire anxieux*. Ces prises en charge nécessitent une personnalisation et une adaptation quasi hebdomadaire des besoins éducatifs et pédagogiques co-construits avec le jeune, son parent et l'établissement scolaire. L'émergence nouvelle et accrue de ces situations est venue interroger, voire bousculer nos pratiques et la prise en charge proposée.

Cela nous a conduit dans le bilan d'activité 2022 à faire un focus particulier sur le refus scolaire anxieux.

Cédric DUPUY, chef de service

4.4.3 Le refus scolaire anxieux

La plateforme de lutte contre le décrochage scolaire est une équipe formée de **Laetitia BASSAN, éducatrice spécialisée, Caroline CORBINEAU, monitrice éducatrice, Caroline CANTO Enseignante Spécialisée et Nadine PIALOT psychologue**. Cet écrit est le fruit de leur réflexion commune et de leur contribution sur un sujet bien complexe.

en quelques lignes :

« manifestations d'angoisses majeures avec souvent phénomène de panique liées à la fréquentation scolaire et interdisant sa poursuite sous les formes habituelles ».

*Le milieu scolaire suscite chez l'enfant une souffrance telle que, malgré l'envie de s'y rendre, il en est incapable. La notion d'**incapacité** est ici essentielle : ce n'est pas que l'enfant ne veut pas, c'est que, pour diverses raisons, il n'en est pas capable. Ce n'est d'ailleurs pas spécialement l'école en elle-même qui pose problème. Le Refus Scolaire Anxieux est souvent le symptôme d'une anxiété plus profonde et dont la cause doit être identifiée par un professionnel.*

C'est un trouble complexe à définir, bien souvent multi factoriels.

Travailler avec des jeunes qui présentent un trouble tel que le *refus scolaire anxieux*, c'est faire émerger en équipe différentes hypothèses de travail autour : des liens d'attachement, de la place et fonction de chacun dans la famille, d'un traumatisme, d'une autonomie à travailler, des bénéfices secondaires tant pour le parent que pour le jeune à rester à domicile entre autre. C'est aider le jeune et les parents à déculpabiliser face à cette déscolarisation ou absentéisme massif, à diminuer le sentiment d'échec et d'incompréhension. L'intervention éducative c'est aussi faire redescendre les tensions et pressions autour de la scolarité.

Chacun de nous, de notre place et fonction avons accompagné au mieux ces jeunes :

- **L'enseignante** organise l'accompagnement du jeune en partant de ses besoins particuliers autour du Socle Commun de Connaissance de Compétences et de Culture. L'enseignante spécialisée, au travers d'outils spécifiques et adaptés, travaille sur la remobilisation, l'estime de soi. Elle propose un espace privilégié prenant soin de ne pas brusquer, elle apporte un accompagnement personnalisé pour redonner notamment autonomie, prise d'initiative et confiance en soi. A aucun moment, il ne s'agit de rattrapage scolaire.
- **La monitrice éducatrice** propose des activités ludiques au travers de jeux et de créations pour remobiliser leurs compétences et leur redonner confiance, en lien avec

l'enseignante, pour créer l'envie et susciter le désir de s'ouvrir à l'autre. Elle les amène avec du temps à s'ouvrir à nouveau vers l'extérieur autour de projets culturels (aller à la médiathèque, au musée, randonnées, recherches de stages, accéder à des espace culturels et sportifs...), et à se réappropriier leur environnement.

- La **psychologue** rencontre la famille et le jeune. Les entretiens avec les parents lui permettent de mieux comprendre comment s'inscrit l'école dans l'histoire et la dynamique familiale, quel est le rapport des parents à leur propre scolarité. Les rencontres avec le jeune permettent de décoder les facteurs déclenchants de ce refus scolaire anxieux (un harcèlement, une orientation inadaptée, une estime de soi dégradée...). Souvent, le refus scolaire anxieux est lié à un traumatisme antérieur, c'est un symptôme bruyant venant impacter l'ensemble de la famille. Dans tous les cas, une prise en charge psychologique extérieure est proposée.

- L'**éducatrice spécialisée** entretient le lien entre les parents, les partenaires extérieurs (collège, soin, éducatif...), et les jeunes. Elle a une fonction essentielle de coordonner le projet personnalisé de l'enfant. Sa relation duelle et privilégiée avec le jeune va lui permettre d'impulser une remobilisation, un apaisement des tensions. L'alliance thérapeutique avec le jeune crée un espace sécurisé propice à travailler et accompagner son retour au collège.

Toute l'équipe de la plateforme est soucieuse du respect du rythme de l'enfant pour qu'il puisse reprendre petit à petit le chemin du collège. L'enfant vient sur le temps d'une demi-journée. La reprise de la confiance en soi, de la renarcissisation se fait sur des temps d'ateliers (pédagogiques et éducatifs), avec un accompagnement individualisé qui s'appuie sur ses compétences et ses centres d'intérêts. Afin de favoriser les interactions entre pairs dans un contexte sécurisé nous proposons des groupes de paroles, des temps de repas, des jeux et sorties culturelles.

Après un long travail individualisé d'apaisement, d'alliance, de remobilisation, voire au détour d'une réorientation, parfois le jeune dépasse le cap de "l'envie" et réussit à se rendre

Exemple d'intervention autour d'une situation suivie en 2022 :

Lundi matin, lever à 5h30, je prends mon poste à 7h pour me rendre au domicile de Julia habitant à SETE, afin de l'accompagner à son collègue situé à une vingtaine de kilomètres. Sa situation nécessite un accompagnement spécifique entraînant un réajustement quotidien de mon emploi du temps.

En effet, sa scolarité depuis quelques années est marquée par un fort taux d'absentéisme, elle est tétanisée à l'idée de retourner en cours. Elle ne fait plus confiance à l'adulte, nous avons réussi à créer toutes les deux une relation de confiance, et je m'appuie dessus pour la rassurer et impulser un retour au collègue.

Il y a des matins, je dois l'aider à sortir du lit, à prendre les transports, la rassurer, la guider. Mme L, sa maman, est très angoissée à l'idée même que sa fille n'aille pas au collègue. Devant le collègue, je l'accompagne jusqu'à la l'entrée et je fais le lien avec l'établissement. J'appelle Mme L pour l'informer que Julia est bien rentrée. Je reviens partager le repas avec Julia qui ne souhaite pas encore manger à la cantine.

Ce travail individualisé s'est engagé sur plusieurs semaines, jusqu'à ce que Julia après avoir regagné en autonomie, ait pu seule se rendre à son collègue. Des accompagnements restent nécessaires et se font encore de temps à autre, selon les besoins exprimés ou observés de Julia. Le moindre petit évènement comme une réflexion d'un professeur réveille ses angoisses et tout est à renforcer, encore et encore...

Laetitia Bassan

au collègue.

Afin de faire tiers avec le parent, cet accompagnement se fait généralement par l'éducateur ou le moniteur éducateur, il est ponctué par des échecs, des réussites, des aller-retours ; une mobilisation intense.

Le partenariat avec le collègue permet une personnalisation importante et offre au jeune la possibilité de revenir au collègue, ne serait-ce que quelques heures par semaine et généralement dans les matières de son choix. Il s'agit de « redonner goût » aux apprentissages ; de faire en sorte que le collègue ne soit plus un lieu de souffrance et de mal-être intense.

L'intervention d'un tiers extérieur permet de pacifier les relations d'une part entre le parent et l'enfant et d'autre part d'apaiser les tensions entre la famille et les partenaires.

Ce travail nous le menons avec des parents qui nous font confiance et acceptent que nous intervenions à leur domicile. Notre présence s'inscrit dans un accompagnement personnalisé, co-construit avec le parent et l'enfant où chacun nous prête une forme de confiance.

Parfois, ce trouble du refus scolaire anxieux est massif, nous nous heurtons à une problématique trop enkystée qui nécessite un autre type de mesure, nous œuvrons à passer le relai vers des dispositifs qui répondront mieux aux besoins identifiés de l'enfant et de sa famille.

L'engagement de l'équipe reste de tous les instants et dans toutes les situations. D'ailleurs celle-ci aurait pu être altérée par le passage, en quelques mois, de plusieurs chefs de service

sur le dispositif ; des cadres que nous connaissons et d'autres que nous n'avons pas eu le temps de connaître.

Puis est arrivé un chef de service en intérim pour quelques mois qui est toujours là aujourd'hui. Il a su capter notre énergie et nous a permis de calmer nos ardeurs et notre fougue tout en conservant ce désir de bien faire.

Et n'oublions pas ces jeunes sans qui nous n'existerions pas.

L'équipe éducative de la Plateforme

4.5 Le Service d'Accompagnement Personnalisé

L'équipe du SAP a choisi de présenter son dispositif en précisant ses modalités d'interventions et de coopération avec les familles. Cet écrit est le fruit d'un travail d'écriture et de relecture du groupe équipe constitué de trois éducateurs spécialisés : Gerard STROZIK, Pierre RIOU, Laurent SANCHEZ, d'une éducatrice spécialisée Stéphanie LLOREN ; d'une monitrice éducatrice Lucie BOUSQUET, de 2 maîtresses de maison : Sandra BISCAINOS et Virginie PERROT et d'une psychologue Nadine PIALOT. Le service est dirigé par Ilda VALENTE, cheffe de service et présente pour le SAP depuis sa création.

4.5.1 Une pluralité d'action : Ou encore la coopération famille et professionnels

Le SAP de son intitulé service d'accompagnement personnalisé est une entité particulière. Ce service est souvent questionné sur son double exercice entre le hors murs et dans les murs. Cette double intervention entraîne très souvent des questions qui peuvent soulever de la curiosité, une vague compréhension et/ou une source de représentations subjectives voir fantasmatiques. L'équipe semble être à tous les endroits et nulle part. Cette intervention est articulée sur ses deux domaines d'intervention, voir un troisième quand l'équipe vient combler des remplacements de personnel ou soutenir les autres équipes de la MECS. Ces différentes modalités d'interventions peuvent être souvent aussi mystérieuses pour les parents que pour les professionnels partenaires ou de la même institution. La pratique et la pensée éducative dans ses différents aspects doivent être toujours omniprésentes dans la quotidienneté du service.

On parle aussi parfois de « troisième métier », une équipe en capacité d'intervenir aussi bien dans le milieu naturel de l'enfant que dans le cadre d'une unité de vie dédiée. Cette spécificité implique une approche participative, de co-construction, qui met l'accent sur l'identification des capacités et ressources des personnes accompagnées, plutôt que sur les carences ou l'impossibilité supposée de toute volonté de changement.

L'équipe du SAP se situe donc dans un système où sont inclus trois systèmes actifs nécessitant à chaque endroit des processus d'affiliation et de connaissances de chaque dispositif : MECS, Service et Famille. Pour que la circularité de l'intervention soit pleinement opérante il faut que cette connaissance soit partagée au plus près par l'ensemble des protagonistes.

L'intervention du SAP ne peut exister que par une action collective de l'équipe. Si les notions de « référence » trouvent leur sens en début de mesure, celle-ci doivent s'effacer progressivement pour soutenir une « Co-intervention d'équipe ». Le travail de « Co-intervention » et d'intervention d'équipe nécessite que chaque membre de l'équipe puisse avoir une connaissance précise des 20 situations d'enfants dans leur complexité, des objectifs à tenir et des engagements pris avec les familles. Pour cela la coordination et

l'organisation du travail de l'équipe envers les familles est primordial et nécessite des ajustements « millimétrés ». Le service intervient sur un large territoire (Agde, Béziers, Pézenas, Tourbes, Montagnac, Caux, Paulhan, Mèze, Sète et d'autres non cités). Les membres de l'équipe peuvent parcourir jusqu'à 300 km par jour. Ce large territoire doit être parcouru toutes les semaines afin de maintenir le rythme des interventions soit au domicile soit dans les instances liées aux partenariats.

Pour l'équipe et surtout pour les familles tout changement inhérent à la vie d'une MECS (absences de personnel ou accueils en urgence dans le cadre de replis) a un impact immédiat dans l'organisation du service. Pour les familles, l'annulation de certaines Visites A Domicile (VAD), ou de prises en charge peut être vécue comme une forme de désengagement du service ou du contrat passé moral et écrit avec celle-ci. Nous nous devons d'être à la hauteur de la même exigence que l'on demande aux familles.

Cette pluralité d'actions permet une meilleure objectivité et un socle sur lequel les familles (parents et enfants) peuvent s'appuyer pour s'essayer à la découverte d'une autre parentalité possible. Ce système dynamique permet de favoriser une base d'attachement sécurisée pour ces expérimentations. Il ne s'agit pas néanmoins d'être dans une « parentalité normée ». Il nous faut mesurer les étapes à franchir dans leur temporalité pour que la famille puisse repenser sans avoir le sentiment d'être à nouveau « jugée » dans son mode de fonctionnement, son histoire et l'inscription de leur enfants dans celle-ci. La prise en compte de la culture spécifique de chaque famille doit être appréhendée de d'une façon humaniste. Il ne s'agit pas de travailler sur une déculturation mais plutôt sur de l'acculturation. Ce travail permet un meilleur « vivre ensemble » comme seule possibilité à l'ouverture d'un dialogue sur les valeurs éducatives portées par les familles, par les valeurs sociétales et républicaines de ce qu'elles peuvent proposer comme être un modèle d'éducation (du moment). En effet si la parentalité ne peut être normée, elle est néanmoins légiférée par le code civil par le biais de l'autorité parentale. Pour l'enfant destinataire de la mesure, il s'agira de découvrir qu'il n'est pas destinataire d'une sanction éducative mais d'une équipe « coparentale » (service, famille) garantissant aux mieux son bien-être et son épanouissement.

Concernant le soutien à la parentalité, celui-ci a pour but de travailler l'autonomie dans la prise en charge de leur(s) enfant(s). On peut « théoriser » quatre niveaux amenant progressivement vers l'autonomie recherchée :

Un premier niveau : l'action éducative aura pour objectifs de travailler sur des types de problématiques repérées. « Le non savoir agir » et le « non pouvoir agir ». Si ces deux paramètres sont à l'œuvre dans la parentalité, ceux-ci permettent une mise en relief des difficultés importantes du « pouvoir d'agir ». Ces difficultés à mettre en œuvre la capacité d'agir sont souvent en lien avec des difficultés personnelles, de leurs vécus et souvent d'un passé traumatique. Cela se traduit par un manque de capacité à mobiliser des ressources propres et de l'environnement familial et social.

Un deuxième niveau : l'action éducative entrera dans un processus de « faire avec ». Favoriser des passerelles entre la famille et les partenaires appropriés en proposant un accompagnement physique. Cette action permet souvent de dépasser les peurs, les appréhensions dans la rencontre de l'autre par la présentation physique du partenaire extérieur (importance du travail de réseau) et de l'environnement qu'il peut représenter. Ces partenaires peuvent être variés : soins, enseignement, loisirs, culture.

Un troisième niveau : il peut prendre la forme d'une guidance avec une notion de faire avec à distance. Il s'agit de donner un niveau d'information suffisant pour que les parents prennent contact eux même avec les partenaires appropriées.

Sur l'action éducative les parents peuvent interpellier le service à tout moment, élaborer une réflexion à partir d'une problématique rencontrée avec leur enfant et s'essayer à la résoudre seul. Nous sommes alors dans une démarche de consolidation et de soutien dans les compétences parentales.

Le quatrième niveau d'une parentalité suffisamment sécurisée pour l'enfant et pour l'unité familiale serait une capacité affirmée du pouvoir d'agir.

En conclusion si l'enfant est confié au SAP et ainsi à la MECS, on ne peut pas élaborer une démarche éducative sans penser un projet pour la famille et une prise en compte de la situation globale.

Nous n'avons pas développé l'impact de la situation socio-économique des familles sur la qualité de l'exercice de la parentalité. Un travail d'élaboration du travail en partenariat avec les agences départementales sur ces questions spécifiques pourrait être envisagé. L'équilibre entre accompagnement éducatif et socio-économique devrait pouvoir s'harmoniser dans une forme de partenariat à développer.

4.5.2 Petites tâches « extra- ordinaires »

L'équipe du SAP essaie au mieux dans son lien avec l'ensemble des autres groupes de se soucier à minima d'avoir une connaissance de l'ensemble des enfants confiés en cas d'intervention sur une autre unité.

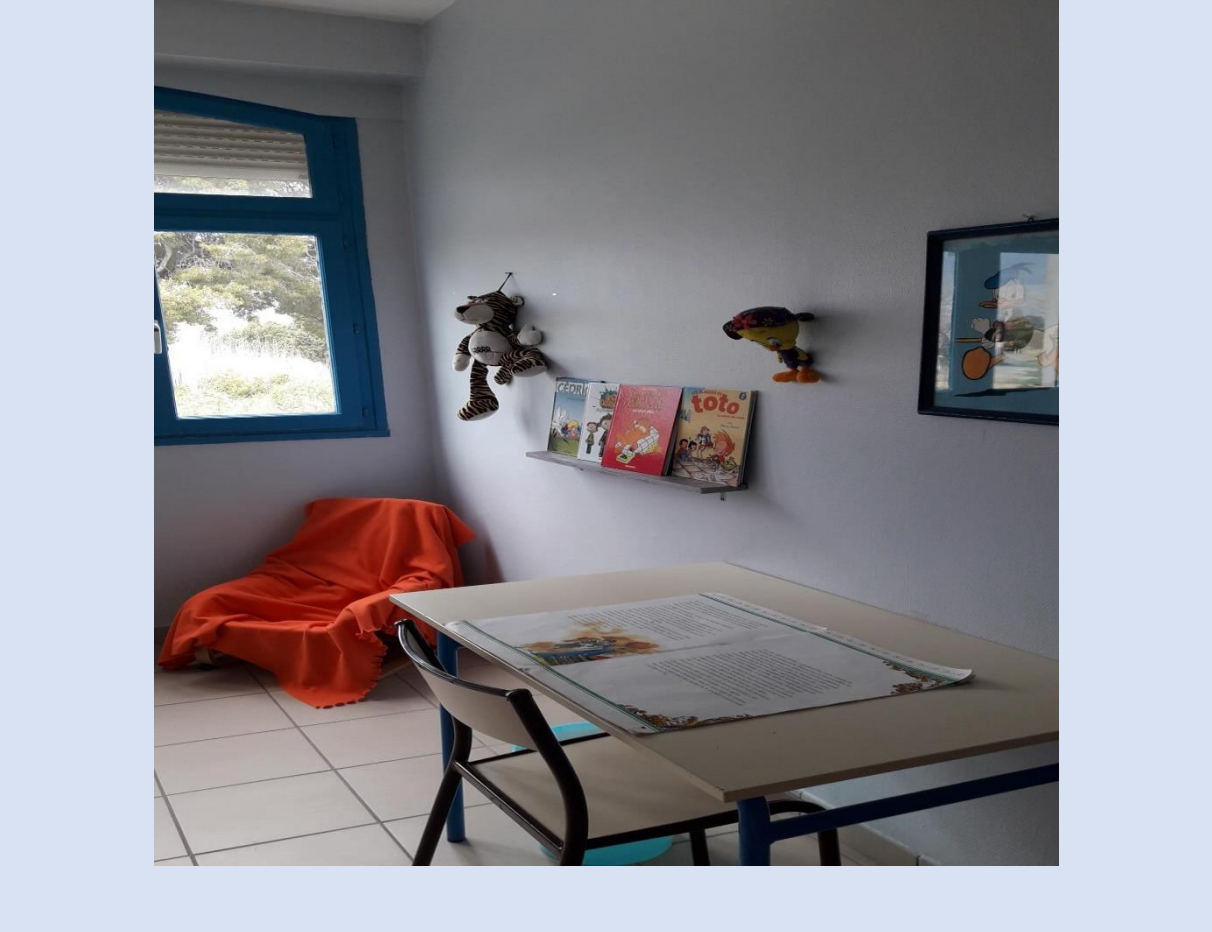
L'intervention du SAP peut prendre quelques fois des formes plus techniques et pragmatiques : apprendre à démonter une roue, aider à un déménagement, soutenir des démarches administratives, accompagnement aux achats alimentaires, aux soins médicaux etc...

Enfin l'équipe du SAP peut être force de proposition dans l'accès à différentes activités tel que l'accompagnement au théâtre, au cinéma, la participation à des activités sportives et artistiques.

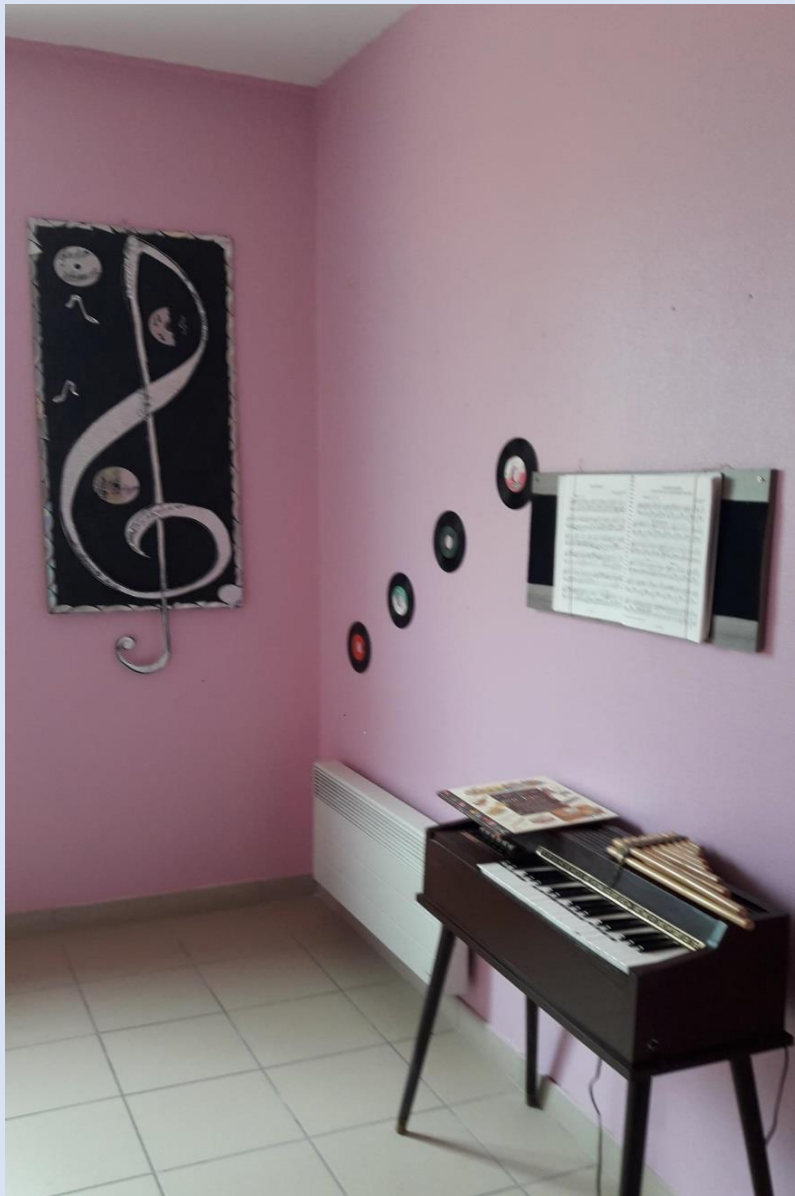
Ainsi elle peut permettre aux familles et aux enfants une certaine ouverture sociale et culturelle par le biais d'activités et des sorties adaptés en fonction des projets personnalisés élaborés en amont.

Pour conclure, les chambres ont été redécorées par les enfants et les professionnels avec des thématiques dédiées. Quelle créativité !!

Chambre « Bandes dessinées »



Chambre Musicale



L'équipe éducative du SAP